



Enquête SDIS 2008

4 Février 2009

**Journée nationale des
SDIS**



- Données techniques sur l'enquête ADF 2008 3
- Remarques méthodologiques sur les questionnaires 4
- Lettre de conclusion générale 5
- Partie 1 • Les finances et la prospective 6
- Partie 2 • Les ressources humaines
- Partie 3 • L'organisation
- Partie 4 • Le contentieux des SDIS
- Partie 5 • La formation

Données techniques sur l'enquête ADF 2008

3

- Pour la troisième année consécutive les SDIS ont été interrogés afin de disposer d'une vision prospective la plus précise sur les évolutions structurelles auxquelles ils doivent faire face.
- Le nombre de SDIS répondant à l'enquête est désormais très élevé. Un seul SDIS n'a pas répondu en 2008.

Enquête annuelle des SDIS	2006 <i>(sur 87 SDIS)</i>	2007 <i>(sur 91 SDIS)</i>	2008 <i>(sur 95 SDIS)</i>
Nombre de SDIS ayant fourni des données de prospective à N+1	38 <i>(43,7%)</i>	58 <i>(63,7%)</i>	56 <i>(58,9%)</i>
Nombre de SDIS ayant fourni des données de prospective à N+2	33 <i>(37,9%)</i>	45 <i>(49,5%)</i>	49 <i>(51,6%)</i>
Nombre de SDIS ayant fourni des données de prospective à N+3	19 <i>(21,8%)</i>	39 <i>(42,8%)</i>	42 <i>(44,2%)</i>
Nombre de SDIS :			
• ayant signé une convention avec le CG	33	45	56
• pour lesquels c'est en cours	39	29	25
• qui n'ont rien fait ou rien prévu de faire	15	17	16

- En 2008 les SDIS sont phase de stabilisation
- Mais les SDIS sont très hétérogènes entre eux
- Le « niveau de service des SDIS » apparait atteindre un niveau nominal et les SDIS qui prévoient de fortes évolutions pour les prochaines années sont rares.
- Les SDIS se dotent d'outils qui permettent un meilleure visibilité pluri annuelle.
- La mutualisation entre l'établissement public SDIS et les collectivités locales reste encore un axe de progrès à construire.
- La « gouvernance » des SDIS est en débat : Qui dirige réellement les SDIS ?

- La contribution des Départements au SDIS devrait évoluer en moyenne de l'ordre de +4 à +5% au dessus de l'inflation prévisible.
- Ce niveau de contribution dépend essentiellement de 2 facteurs :
 - ✓ La dynamique des dépenses de personnels (personnels permanents et sapeurs pompiers volontaires) qui représente plus de 75% des dépenses de fonctionnement.
 - ✓ Le plafonnement des contributions des communes et EPCI (43% des recettes de fct.)
- L'impact des problématiques immobilières (dont les modalités de financements sont très hétérogènes) et du développement d' ANTARES devrait conduire les SDIS à s'endetter pour faire face à d'importants programmes d'investissement.
- Le « pic d'investissement » déjà évoqué lors de l'enquête de l'année dernière s'annonce pour 2009.
- Pour autant, l'effort des Départements devrait conduire au maintien d'une épargne nette très nettement positive. Pour les SDIS ayant une visibilité jusqu'en 2011 la capacité de remboursement de la dette devrait atteindre 8 ans en 2011 (contre 4,7 en 2008)

Les chiffres clés	2008 95 SDIS*	2009 52 SDIS	2010 49 SDIS	2011 42 SDIS
Évolution des DRF	+6,02%	+3,88%	+3,95%	+3,54%
Dont dépenses de personnel	+5,06%	+3,65%	+ 3,71%	+3,62%
Dont Dépenses de gestion courante	+4,46%	+2,72%	+2,92%	+3,00%
Évolution des recettes de fonctionnement	+5,20%	+3,13%	+4,81%	+3,18%
Dont contribution du département	+8,33%	+6,40%	+7,10%	+7,10%
Capital restant du au 31/12	+15,8%	+16,44%	+8,61%	+2,95%

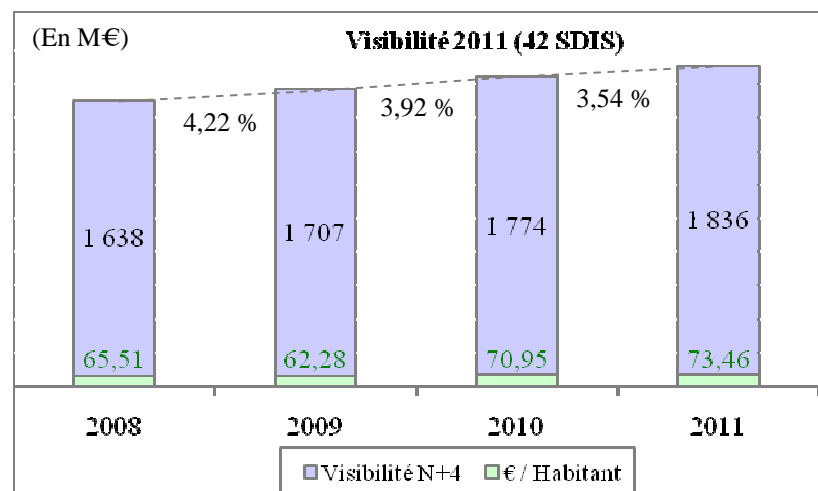
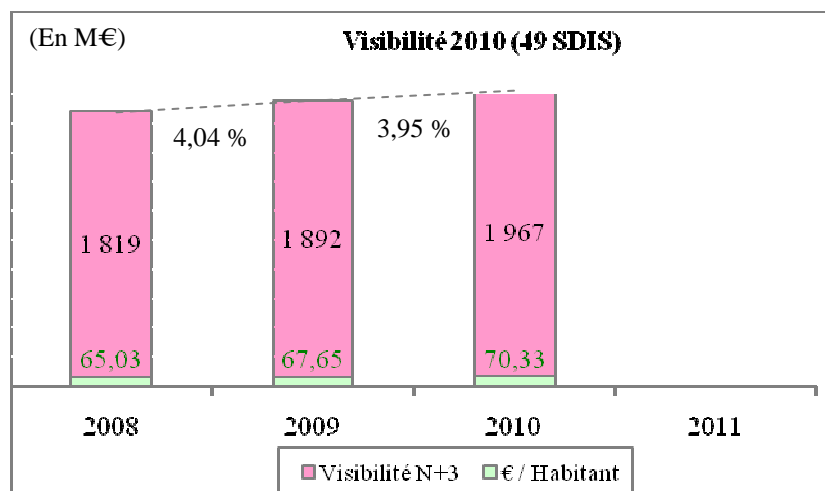
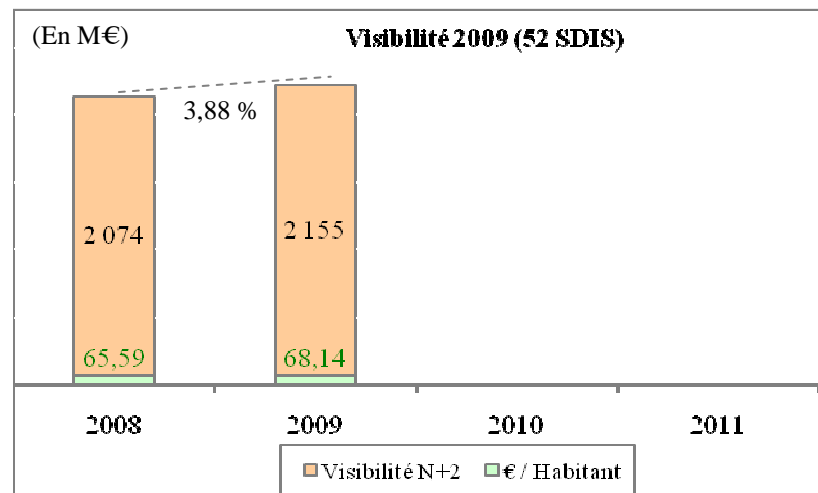
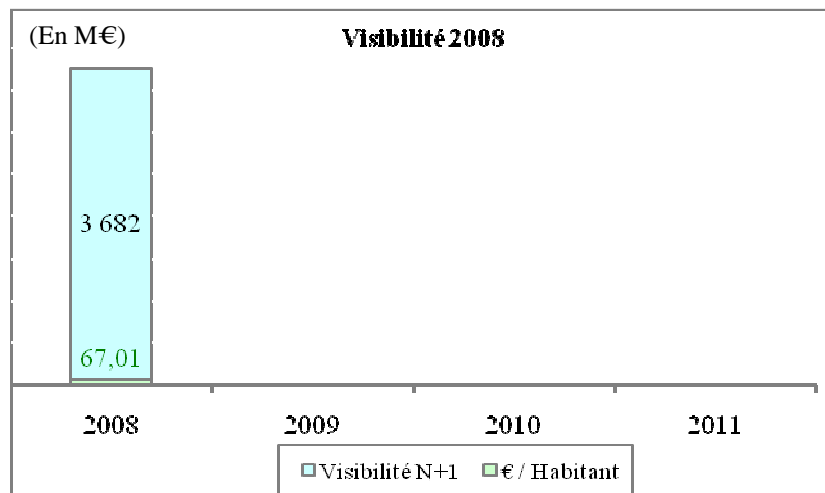
* De BP à BP

Partie 1 • Les finances et la prospective

Partie 1 : Les finances et la prospective

Les dépenses réelles de fonctionnement

8

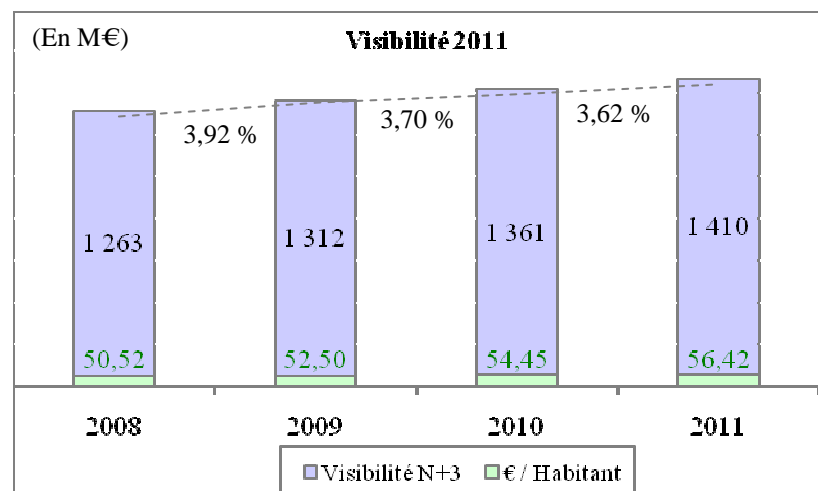
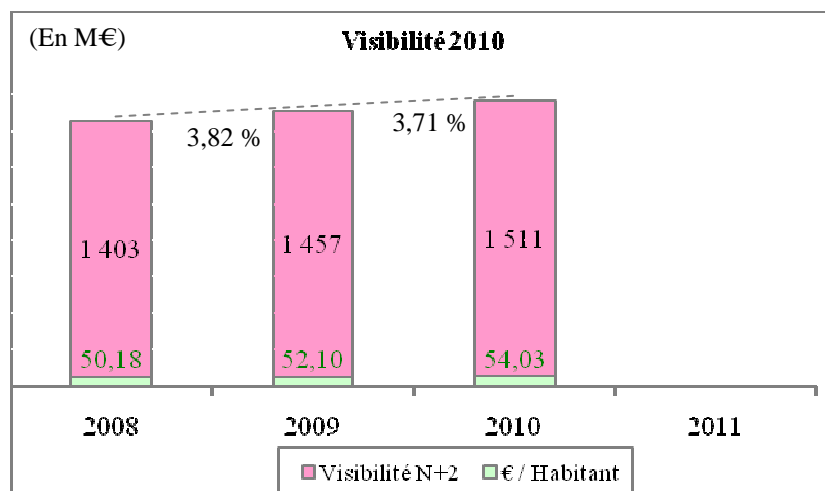
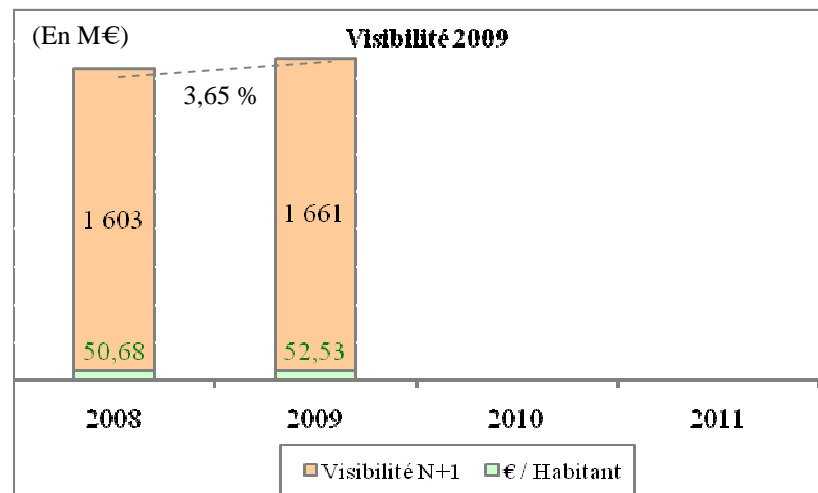
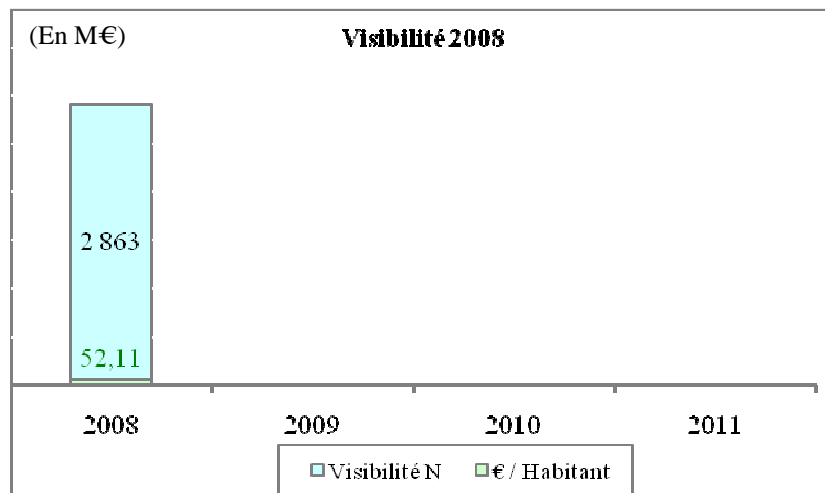


- Les dépenses relatives au personnel représentent, pour 2008, 2.863.865 K€ soit un ratio par habitant de **52 €**.
- Les dépenses du chapitre 012 représentent en 2008, **77,76%** des dépenses réelles de fonctionnement.
- L'évolution des dépenses de personnel, après avoir connu des hausses très importantes jusqu'en 2006 (réforme de la filière des SPP, ARTT, mise à départementale) s'oriente désormais vers des rythmes d'évolution tout à fait comparable au reste de la fonction publique territoriale.
- Ainsi en moyenne les dépenses liées au personnel sont prévues autour de **+3,7% par an**. (+3,65% en 2009, +3,71% en 2010, +3,62% en 2011). Rappelons qu'il y a dans ces dépenses prévues, à la fois la part de rémunération fixe mais également les régimes indemnitaires, les charges sociales et les vacations pour les sapeurs pompiers volontaires.

Partie 1 : Les finances et la prospective

Les dépenses de fonctionnement - Compte 012

10

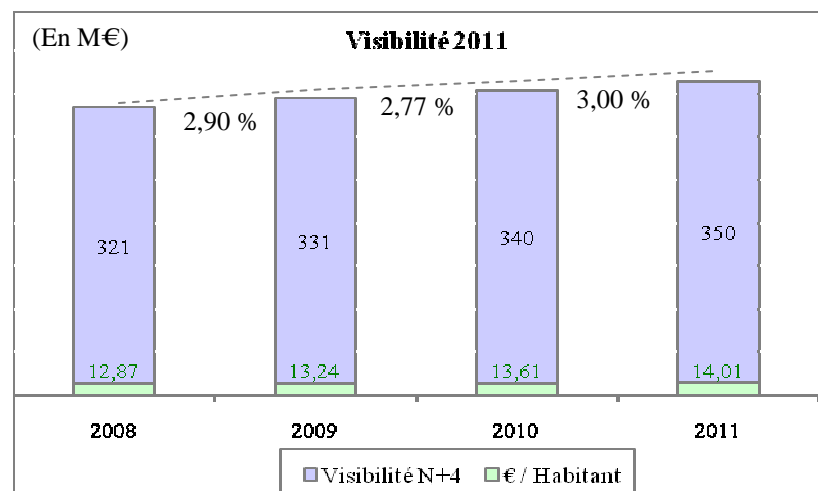
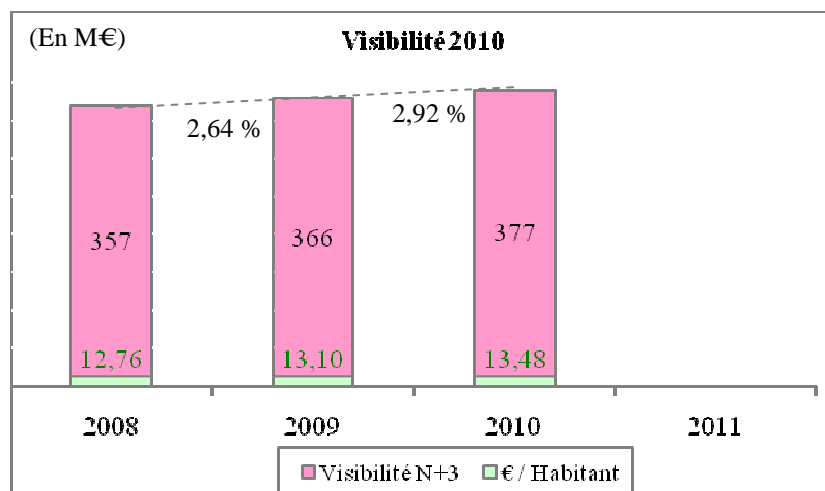
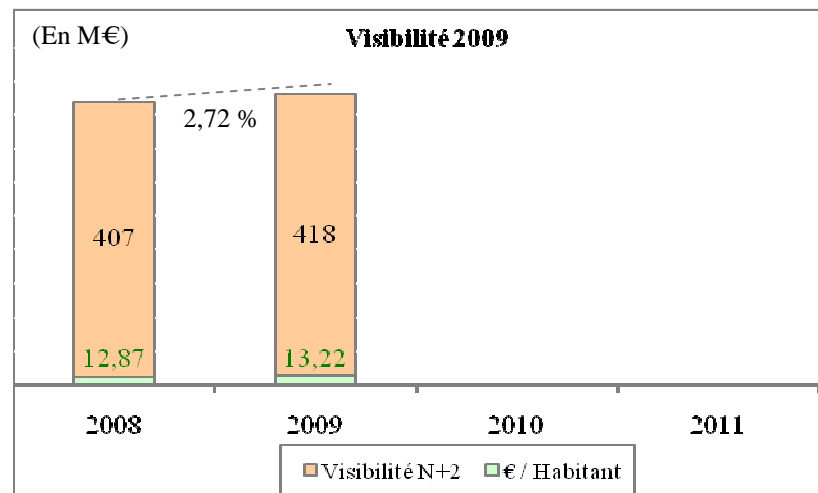
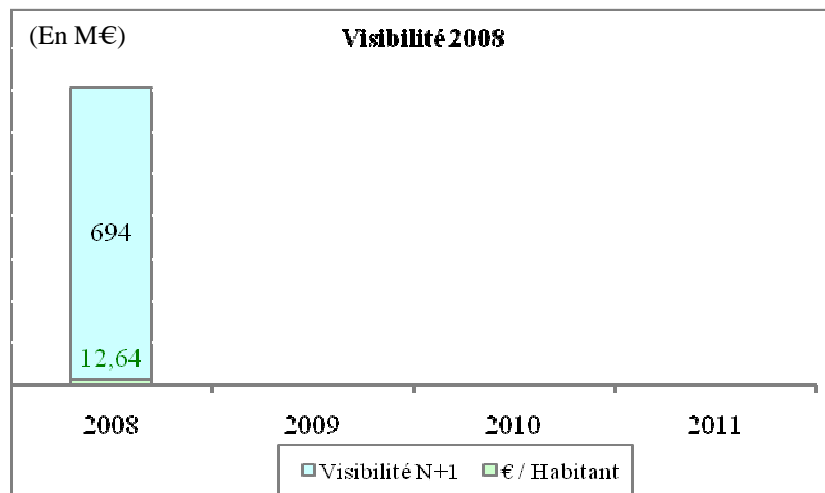


- Les dépenses de fonctionnement général pour l'année 2008 représente 694.673 K€ pour une population de 55 millions d'habitants, soit un ratio d'un peu plus de 12 € par habitant et 18,8%
- Les évolutions du Compte 011 s'approchent de l'inflation prévue, avec des prévisions +2,72% pour 2009, +2,92% pour 2010, +3% pour 2011.
- Sur leurs dépenses de gestion courante même avec une inflation à +2% on peut considérer que les SDIS ont atteint une maîtrise globale de leurs dépenses de gestion courante car il faut rappeler que la structure des dépenses des SDIS n'est pas tout à fait celle des ménages : le poids des carburants, de l'habillement, des contrats de maintenance, des fournitures, des télécommunications y est très important.

Partie 1 : Les finances et la prospective

Les dépenses de fonctionnement - Compte 011

12

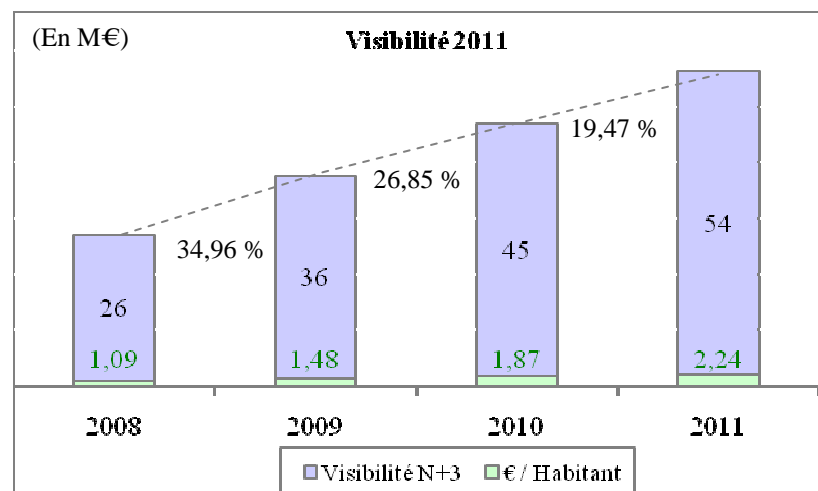
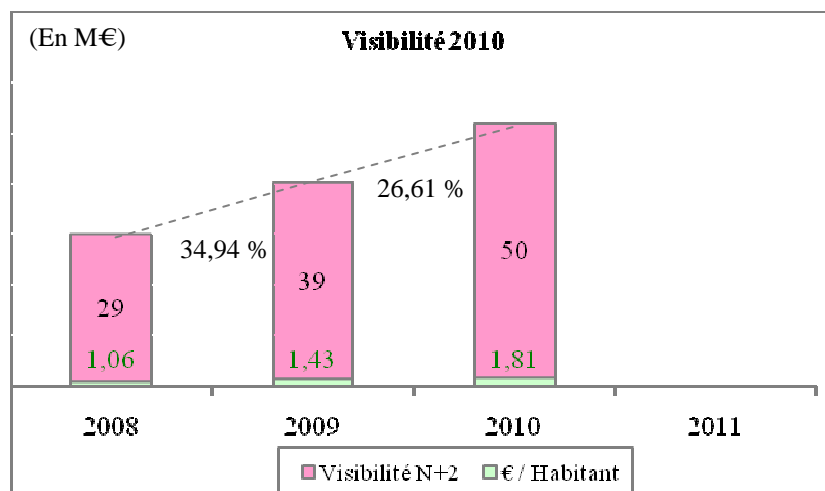
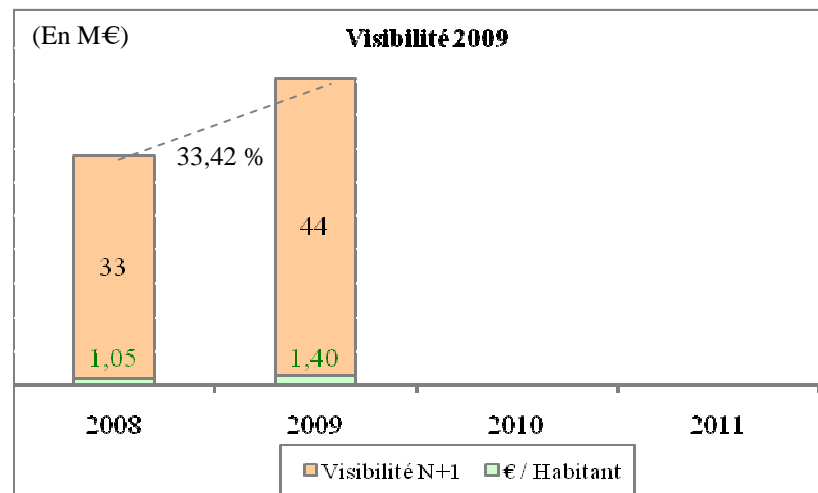
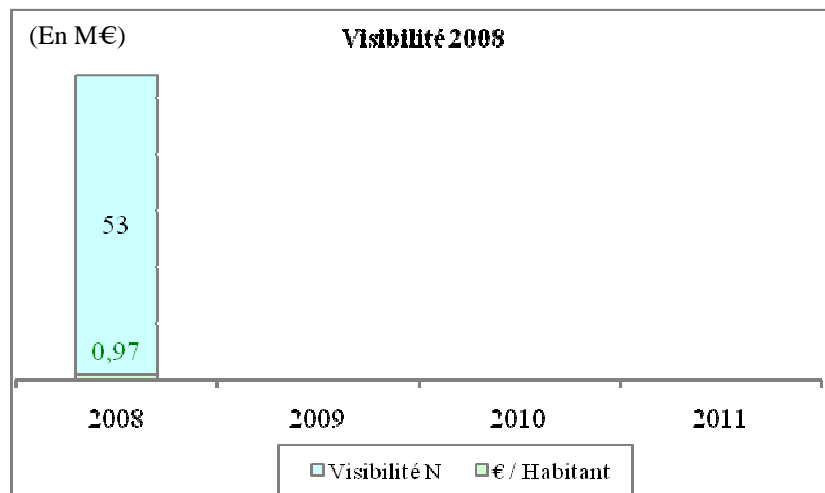


- Il faut noter un accroissement important du ratio par habitant de ces frais, en particulier sur 2009 et 2010. Conformément à ce qui avait été indiqué dans l'enquête ADF 2007, les SDIS ont fortement recouru à l'emprunt pour faire face à leurs besoins d'investissements notamment dans le domaine immobilier et pour les transmissions. Cette dette « jeune » se retrouve dans les intérêts payés par les SDIS avec une évolution importante attendue.
- +33% pour 2009, +26% pour 2010, +19% pour 2011.
- A noter que les consultants n'ont pas eu connaissance de difficultés rencontrées par les SDIS lors de la crise financière de septembre 2008 sur leurs prêts même si certains SDIS utilisent les taux variables ou des produits financiers complexes .
- Il convient de mentionner que l'importante évolution de la dette induit et évoque la nécessité de bâtir un modèle d'épargne des SDIS.

Partie 1 : Les finances et la prospective

Les dépenses de fonctionnement - Compte 66

14

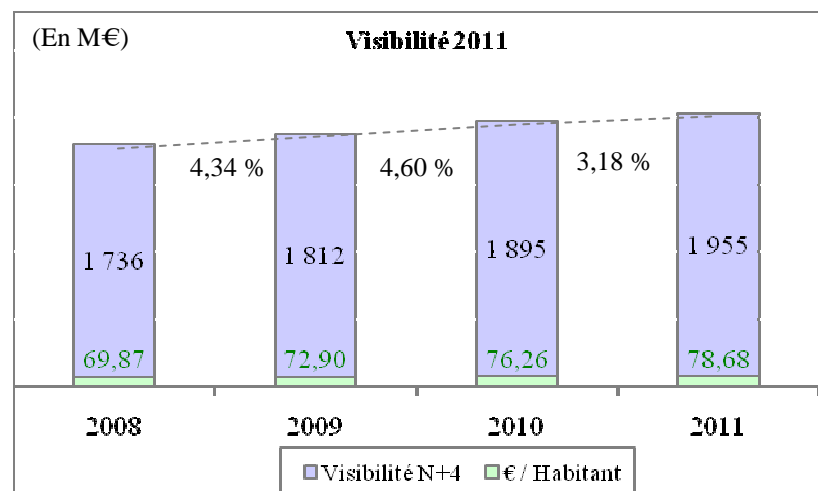
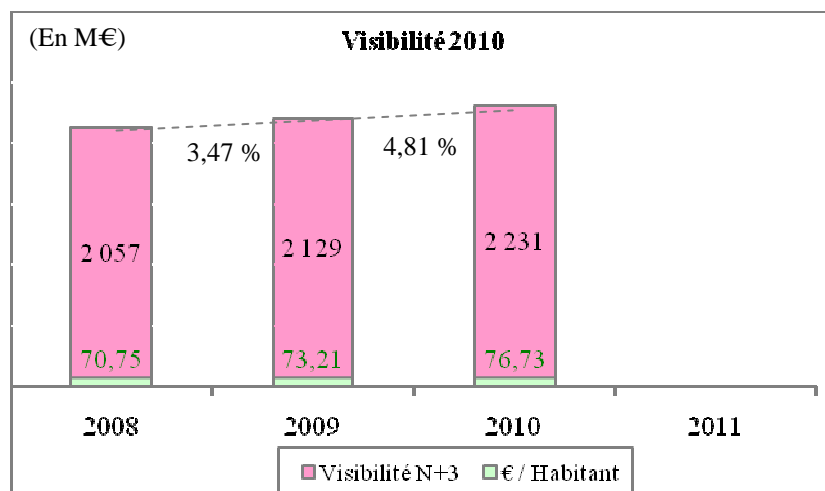
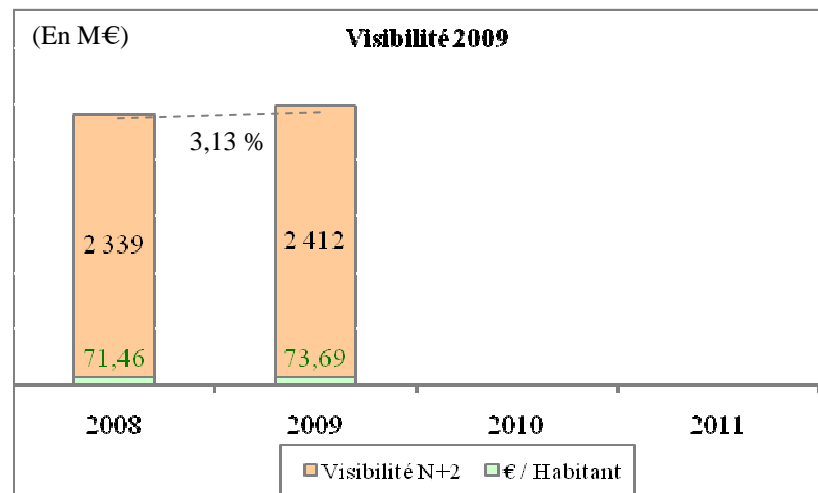
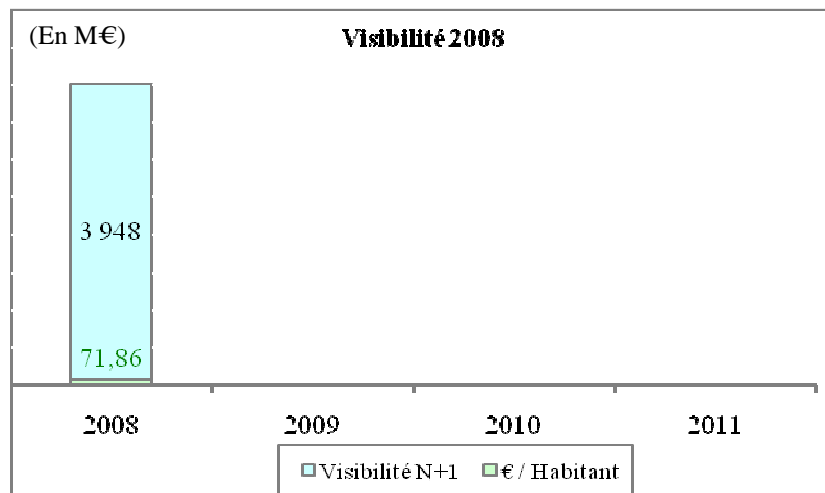


- Le montant de la dotation aux amortissements et provisions est de 6,25 € par habitant pour 2008
- Celle-ci évolue progressivement de l'ordre de 7% à 8% par an, hors provision. C'est la dépense de fonctionnement, après la charge de la dette, la plus dynamique.
- Il convient parallèlement de souligner que 57% (52 sur 91) des SDIS ayant répondu à la question de la neutralisation budgétaire des amortissement sur l'immobilier la pratiquent.
- Comparé aux résultats de l'enquête 2007, on peut constater une augmentation plus rapide de la dotation aux amortissements : 7,1 euros par habitants pour 2010 contre 6,6 prévus l'an dernier.

Partie 1 : Les finances et la prospective

Les recettes de fonctionnement - Prévisions

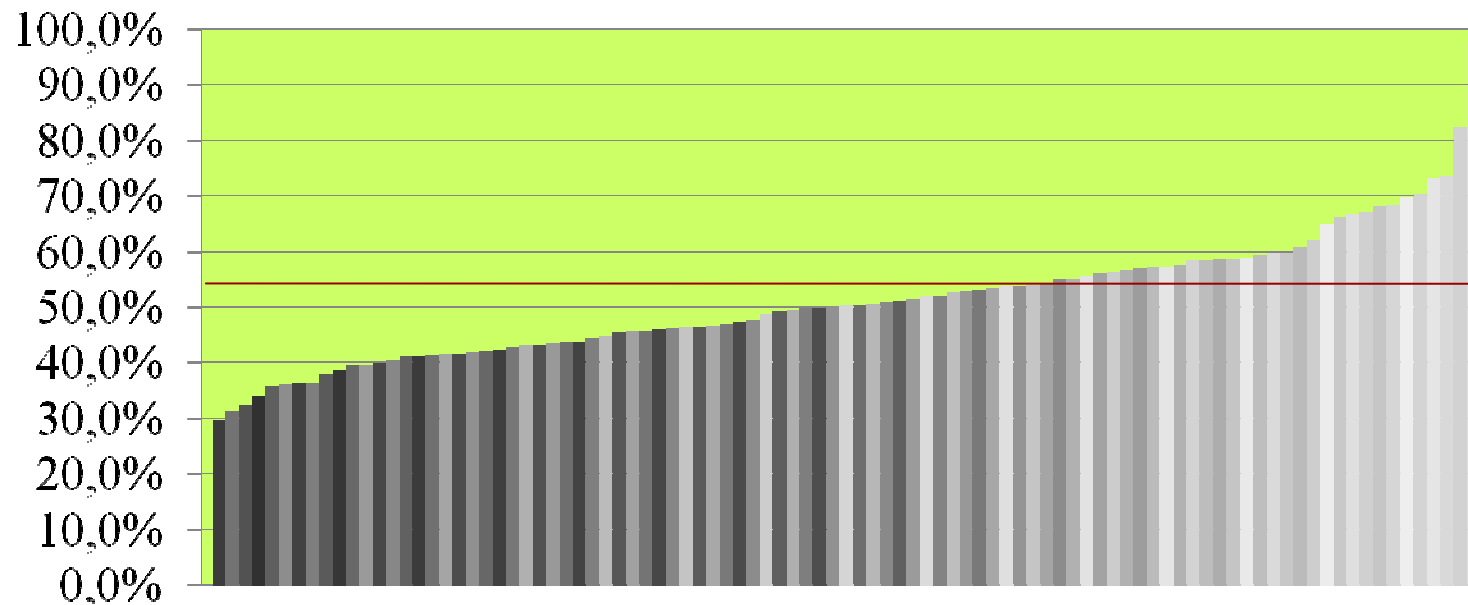
16



- L'évolution de la participation du Département est toujours sur des niveaux bien supérieurs à l'inflation compte tenu du plafonnement des recettes des communes et EPCI
- Les évolutions attendues sont de l'ordre de
 - ✓ + 6,4% pour 2009,
 - ✓ + 6,9% pour 2010
 - ✓ +7,1 % pour 2011
- Dans ce contexte les départements qui représentent en 2008, 53,7% des RRF des SDIS pourraient atteindre **54,5 % en 2009, 55,5% en 2010 et 57% en 2011**

➤ La participation des Départements au SDIS est très variable.

Répartition des départements en fonction de leur part dans les RRF des SDIS en 2008



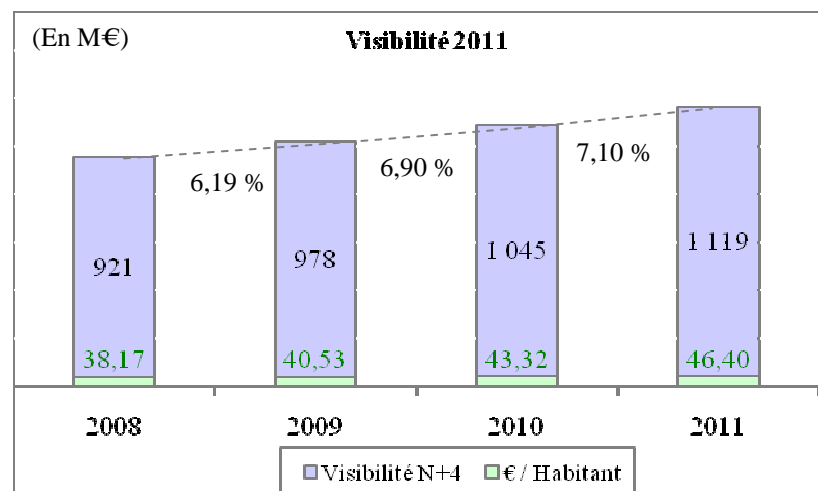
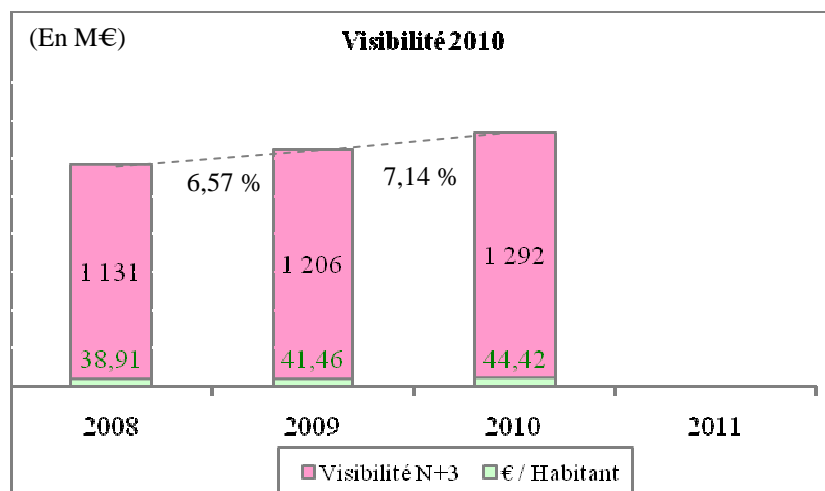
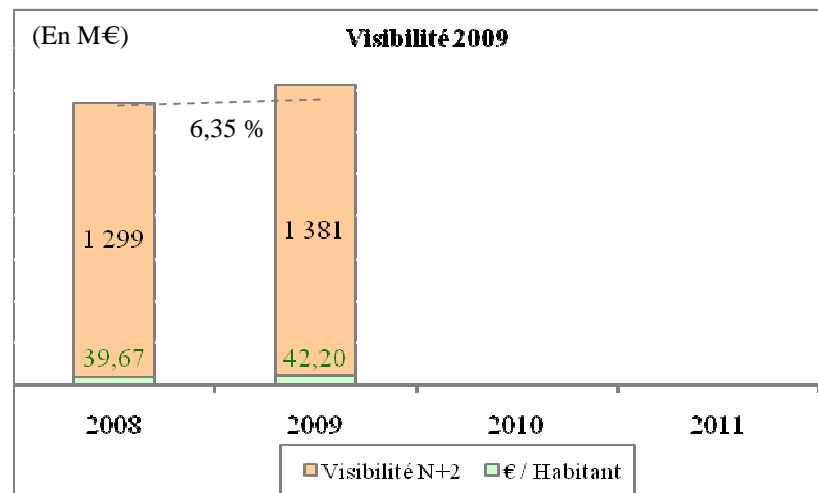
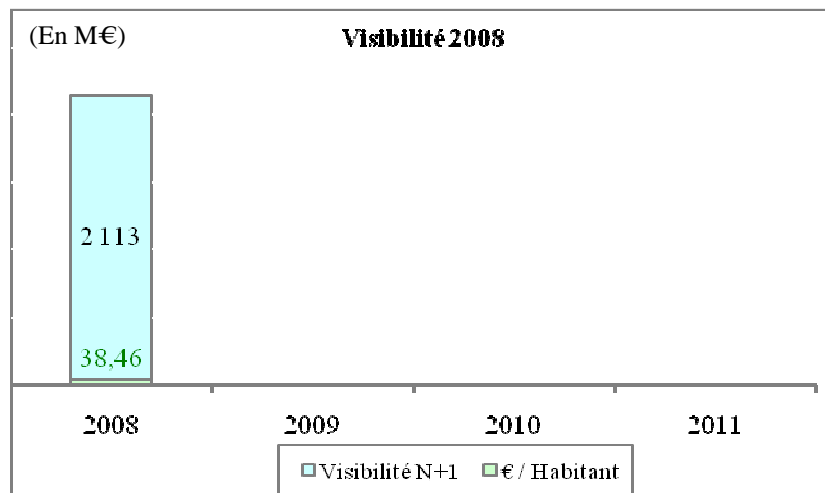
La médiane est à 50,7%

La moyenne est à 53,7%

Partie 1 : Les finances et la prospective

Les recettes de fonctionnement - Participation du Conseil Général

19

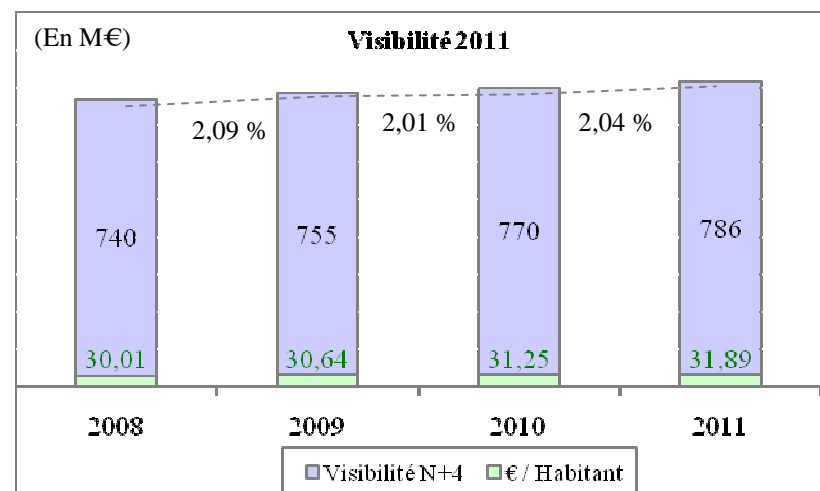
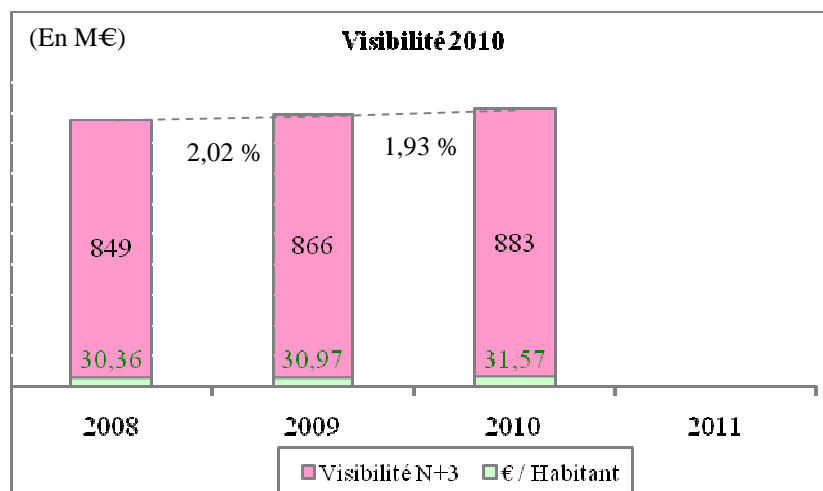
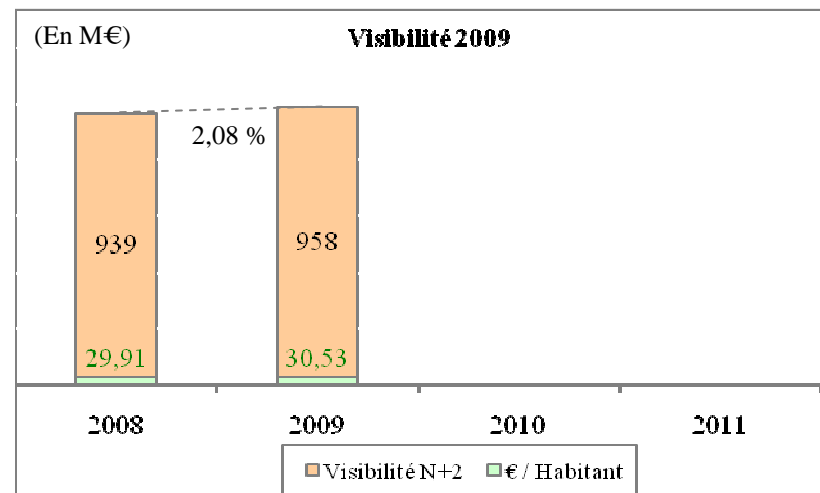
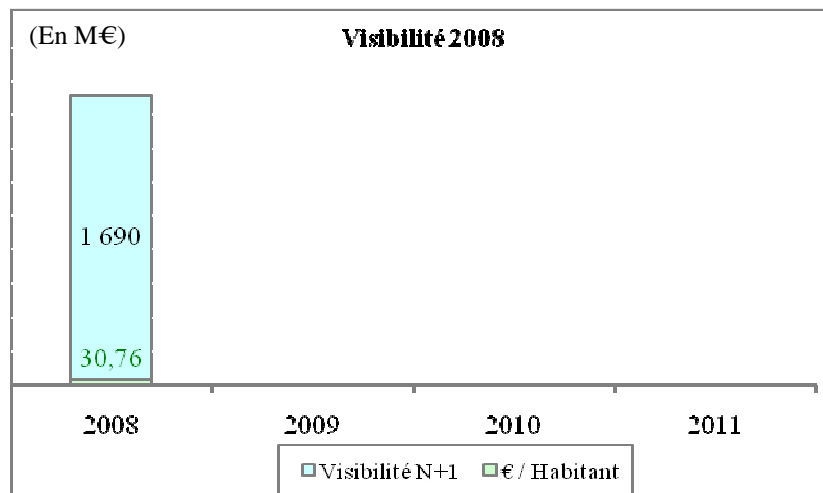


- La participation des communes et EPCI :
 - ✓ Une augmentation de 2 % par année en moyenne conforme à l'inflation prévue et donc inférieure à l'évolution des recettes de fonctionnement des SDIS.
- **La part des communes et EPCI dans les SDIS est de 42,8% des RRF.**
- Les communes et EPCI contribuent en 2008 à hauteur de **30 euros par habitants** en moyenne nationale

Partie 1 : Les finances et la prospective

Les recettes de fonctionnement - Communes et EPCI

21



➤ Les relations avec les hôpitaux :

- ✓ 19% des SDIS ont déclaré avoir des difficultés de recouvrement pour un montant de 4.687 K€ sur 26.833 K€ venant des hôpitaux
- ✓ Cela représente 121.571 interventions pour carence sur 74 SDIS ayant renseigné la question, soit 1.643 interventions par SDIS en moyenne.
- ✓ Sur 74 SDIS, le montant unitaire de l'intervention par carence va de 91 à 153 €, de nombreux SDIS ayant fixé un montant à 105 € (65 sur 74, soit 89 % des SDIS). Le montant est en moyenne de 106 €.

➤ Les conventions avec les sociétés autoroutières représentent :

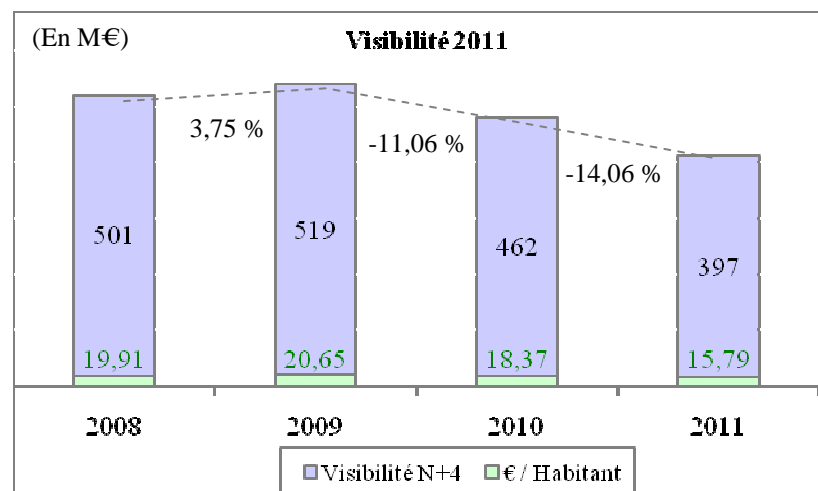
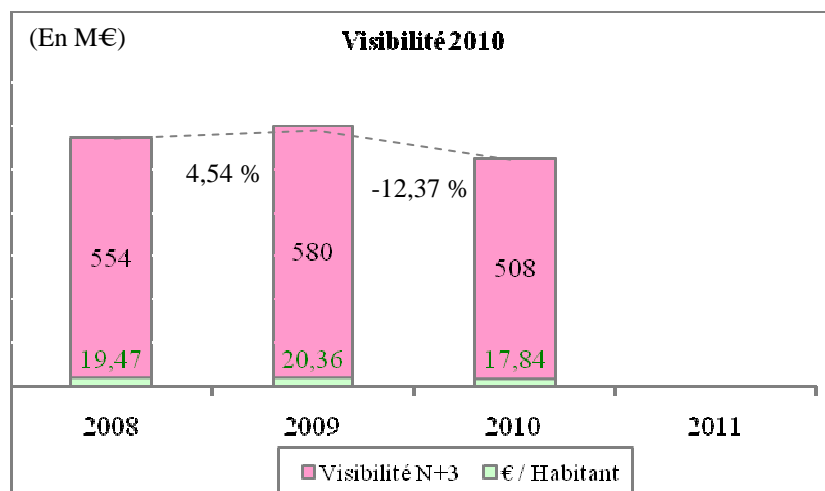
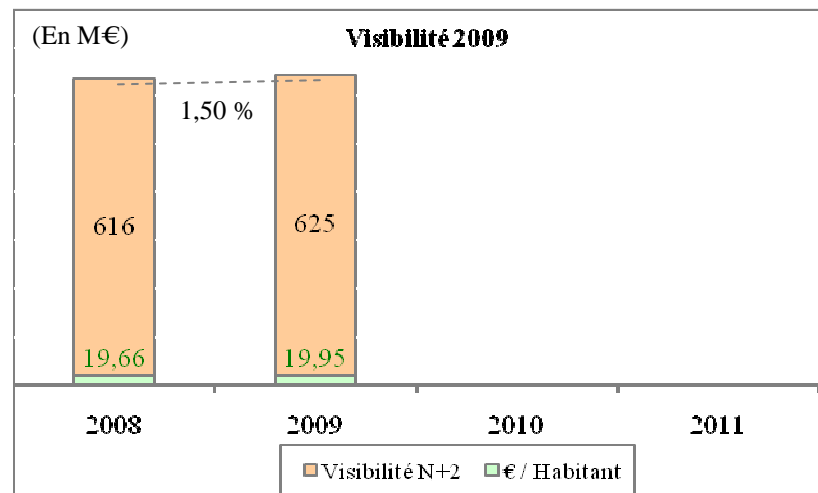
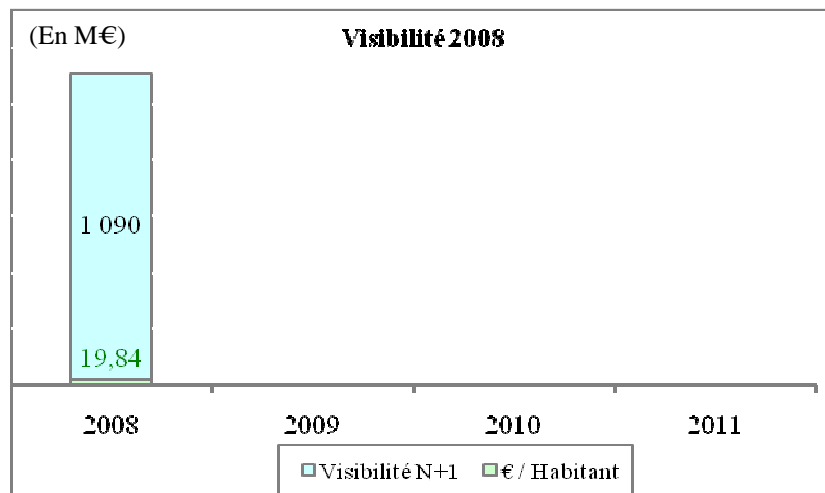
- ✓ 6.850 km concédés sur 58 SDIS, soit une moyenne de 118 km par SDIS,
- ✓ et 11.941 interventions sur autoroute pour les 55 SDIS ayant renseigné cette question, soit une moyenne de 217 interventions par SDIS.
- ✓ Les recettes provenant des conventions autoroutières sont marginales. En effet, elles ne représentent qu'en moyenne 10 centimes par habitant pour les SDIS concernés.

- Les dépenses réelles d'investissement représentent 1.090.308 K€ pour 2008, soit 19,84 € par habitant sur 95 SDIS.
 - ✓ Les SDIS qui sont capables de se projeter à 3 ans nous indiquent que les dépenses d'investissement ont tendance à diminuer.
 - ✓ En effet, malgré une légère augmentation pour l'année 2009, dès 2010, les dépenses baissent de manière significative de -11 % pour 2010 à -14 % pour 2011.
 - ✓ Cela s'explique par la concomitance de deux investissements importants pour les SDIS sur les premières années : Antarès et l'immobilier.
 - ANTARES en tant qu' « obligation »
 - L'immobilier afin d'assurer la modernisation d'un patrimoine par ailleurs très hétérogène.

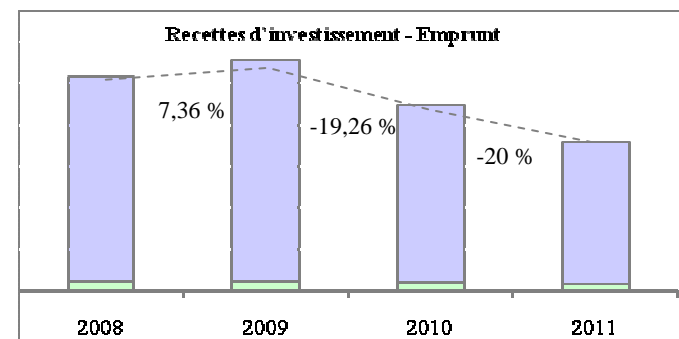
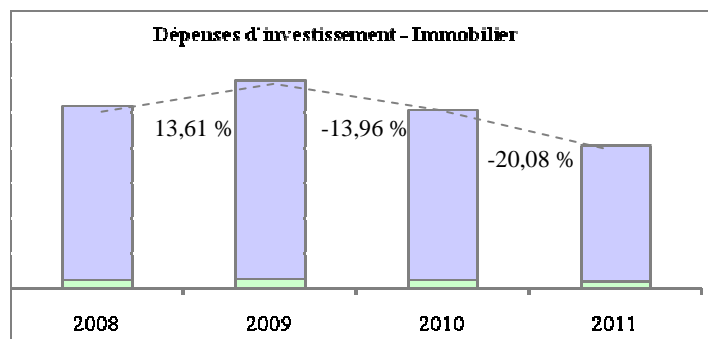
Partie 1 : Les finances et la prospective

Les dépenses d'investissement - Dépenses réelles

24



- L'immobilier (Études, travaux en cours, terrains et équipements) représente la part la plus importante des dépenses d'investissement des SDIS avec un total de 516.013 K€ pour les SDIS en 2008, soit 9,41 € par habitant, soit 3 € de plus par habitant que les dépenses de matériel incendie / secours sur la même période. Ce phénomène avait été anticipé lors de l'enquête 2007.
- Les SDIS empruntent essentiellement pour les réalisations immobilières :



➤ 44 SDIS sur 95 (46%) ont mentionné la participation des communes et EPCI aux opérations immobilières :

- ✓ Le taux moyen est très variable puisqu'il va de la donation de terrain ou une cession à 1 €, à une participation par pourcentage, de 10 à 100 %. Les réponses sont extrêmement hétérogènes.
- ✓ 9 SDIS sur 38 mentionnent que ces interventions sont prévues par des conventions de transfert.
- ✓ 35 SDIS sur 38 précisent que ces interventions sont prévues par une délibération du CASDIS.
- ✓ 9 SDIS sur 36 précisent qu'il s'agit d'une participation en annuité de dette.

Taux d' interventions des communes et EPCI sur l'immobilier , en nombre de SDIS									
Aucune intervention	Mise à disposition de terrains	Interventions ponctuelles	de 10 à 19%	de 20 à 29%	De 30 à 39%	De 40 à 49%	De 50 à 59%	De 60 à 80%	Plus de 80%
51	11	4	4	7	4	2	6	4	2

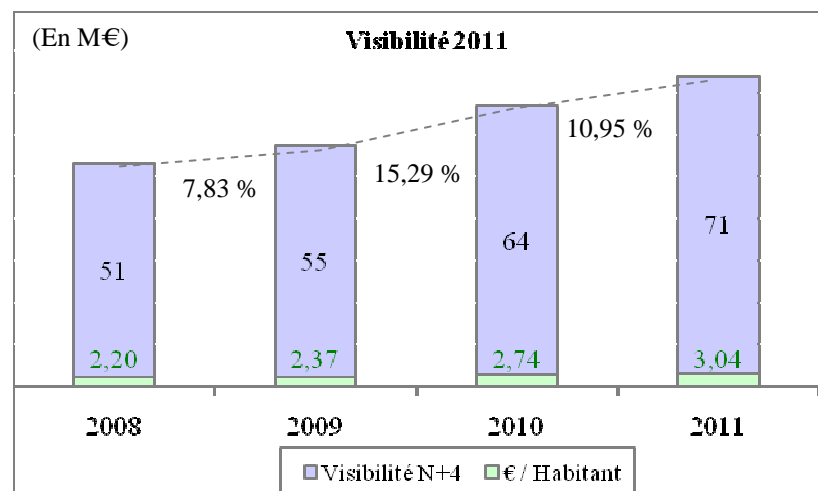
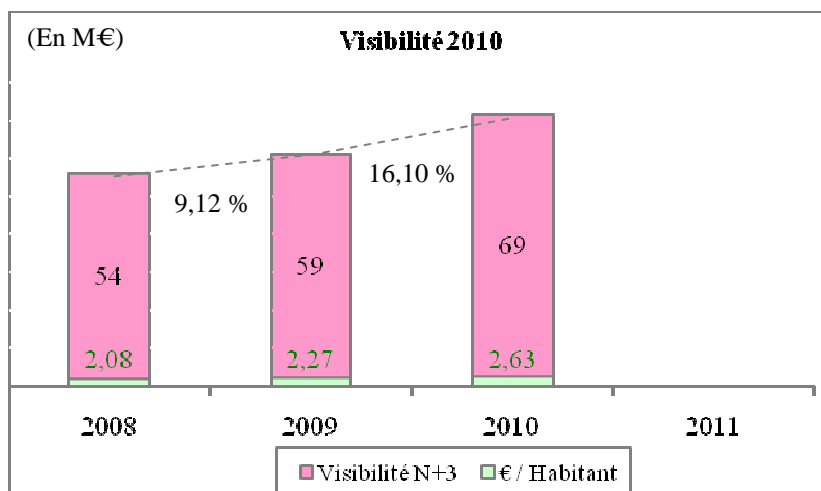
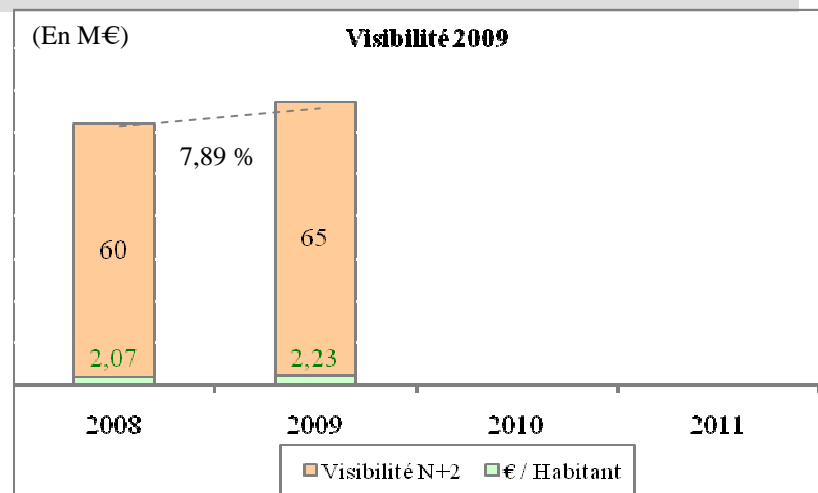
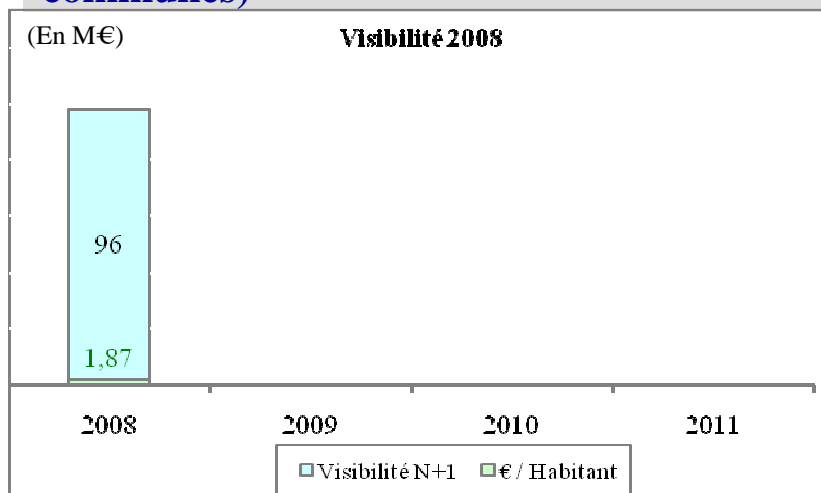
- Conformément à la loi de 1996, les communes et EPCI sont très majoritairement restées propriétaires des Centres d'incendie et de secours

	Propriété des communes et EPCI		Pleine propriété du SDIS		Propriété du Conseil Général	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%
3242 CPI	2.770	85,4%	463	14,3%	9	0%
2807 CS	1.908	68,0 %	857	30,5 %	42	2 %
401 CSP	219	54,6%	174	43,4%	8	2%
Total 6450 CIS	4897	75,9%	1494	23,2%	59	0,9%

Partie 1 : Les finances et la prospective

Les dépenses d'investissement - Annuité de dette capital (total dette propre et dette des communes)

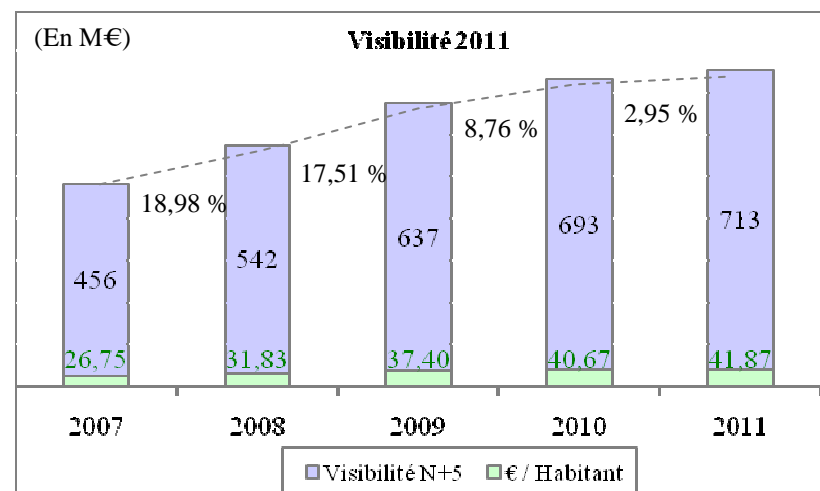
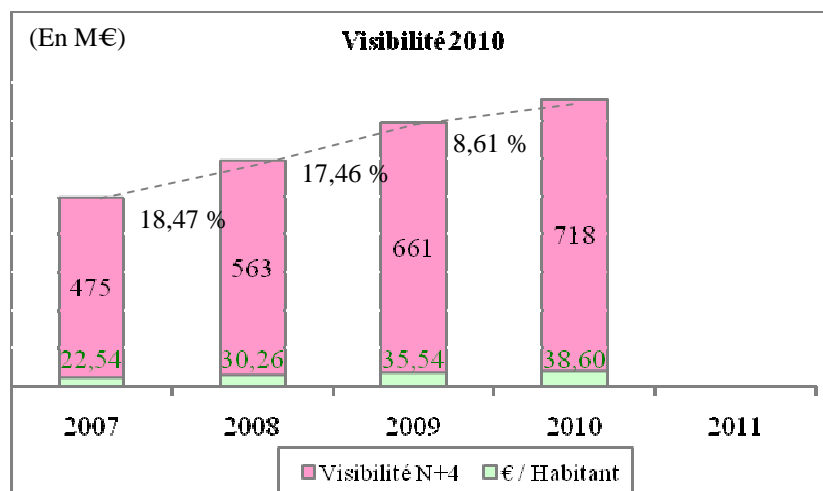
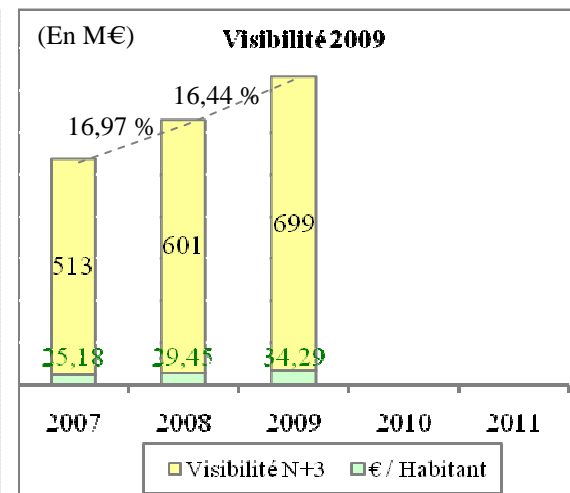
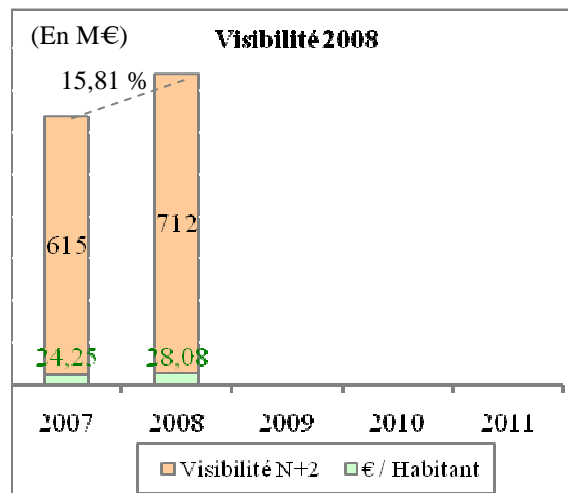
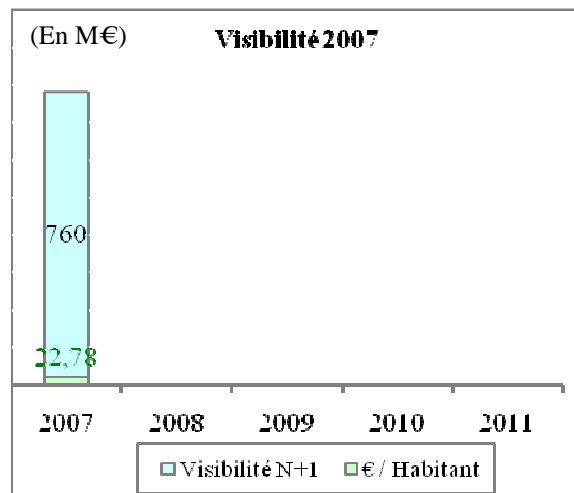
28



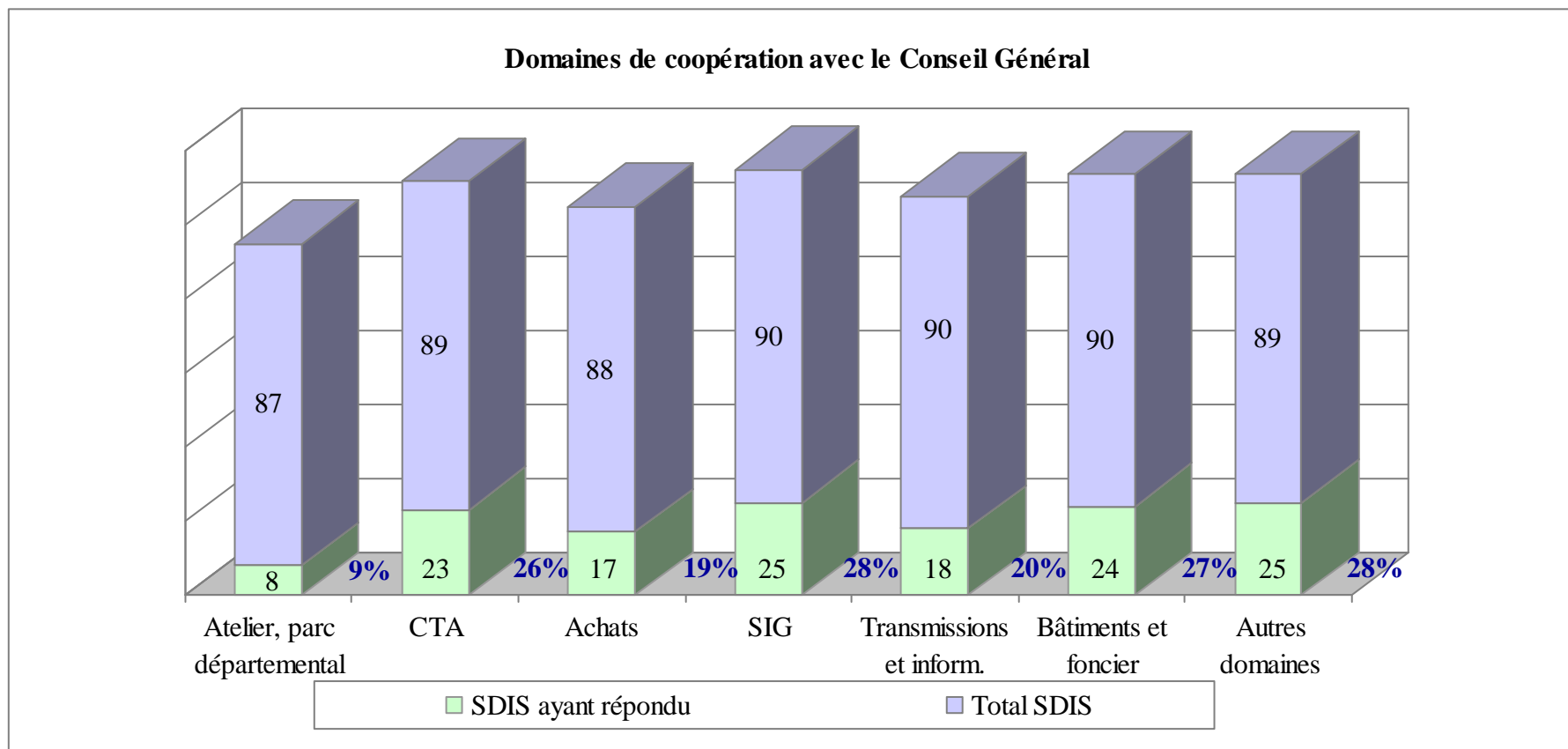
Partie 1 : Les finances et la prospective

La dette des SDIS - Capital restant dû (à partir de 2007)

29



➤ Les espaces de coopération établis avec le Conseil Général sont multiples.

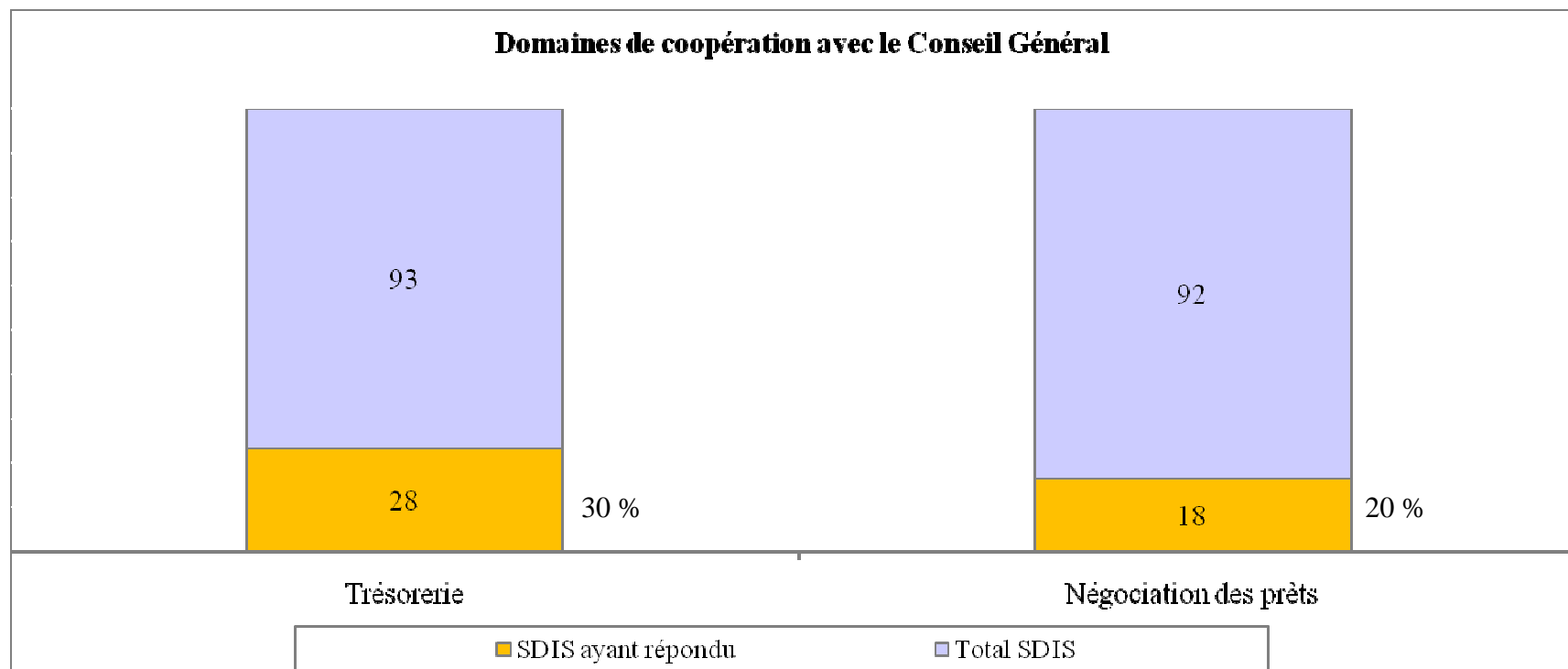


Partie 1 : Les finances et la prospective

Les relations avec le Conseil Général

31

- 28 SDIS sur 93 ont des relations pour la trésorerie avec le Conseil Général, soit 30 %.
- 18 SDIS sur 92 ont des relations pour la négociation des prêts avec le Conseil Général, soit 20 %.

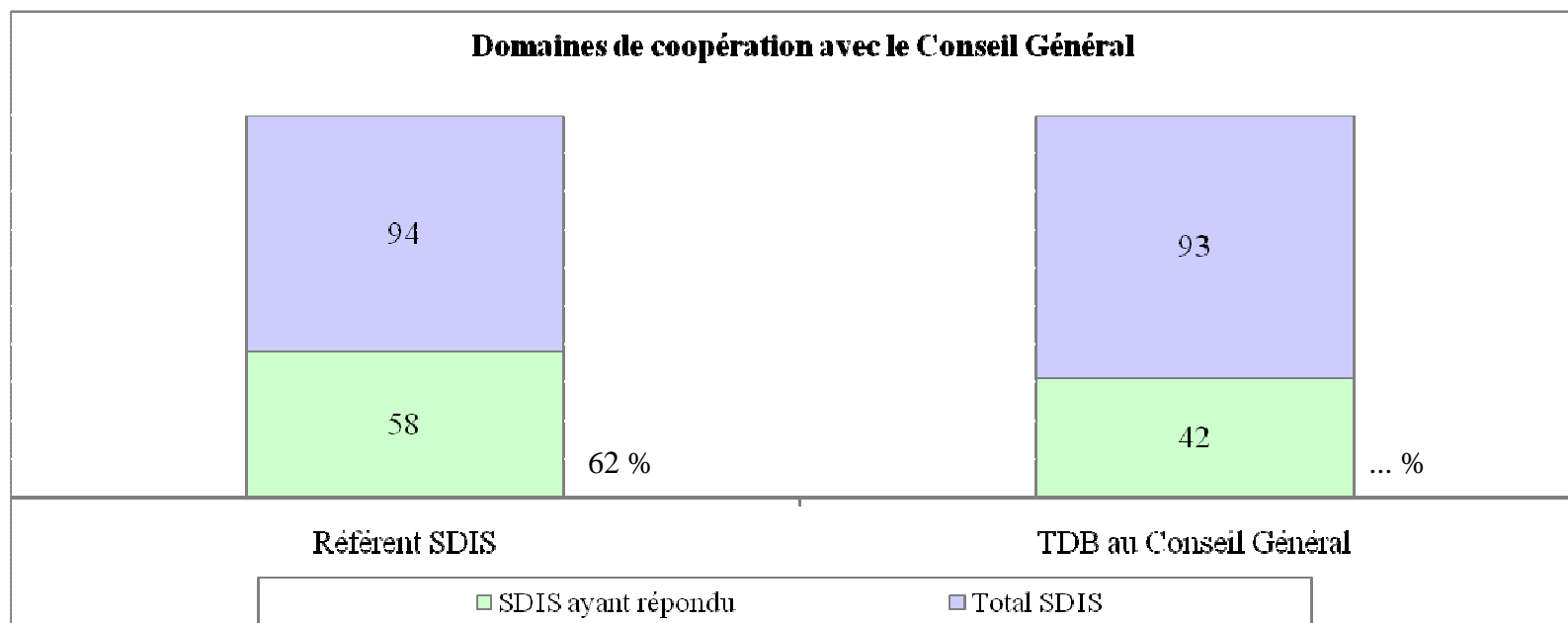


Partie 1 : Les finances et la prospective

Les relations avec le Conseil Général

32

- 58 SDIS sur 94 (62 %) ont un interlocuteur référent pour le SDIS au sein de l'administration du Conseil Général. Les interlocuteurs ont des grades très variés, ils sont majoritairement membres de la Direction (DGS, DGA, DAF, ...) pour 45 SDIS sur 57, soit 79 %, mais aussi chargés de mission ou chefs de service.
- 42 SDIS sur 93 fournissent régulièrement des tableaux de bord au Conseil Général. Les fréquences sont variables puisqu'elles vont de 1 à 12 TDB par an, avec une moyenne de 4 TDB annuels pour les SDIS ayant renseigné la question.



42 SDIS en euros/hab.	2008	2009	2010	2011
RRF	69,87	72,90	76,26	78,68
DRF	65,51	68,28	70,95	73,46
Epargne brute	4,36	4,62	5,31	5,22
(Dotation amortissement)	6,07	6,51	7,08	7,61
Remboursement du capital	2,20	2,37	2,74	3,04
Epargne nette	2,16	2,25	2,57	2,18

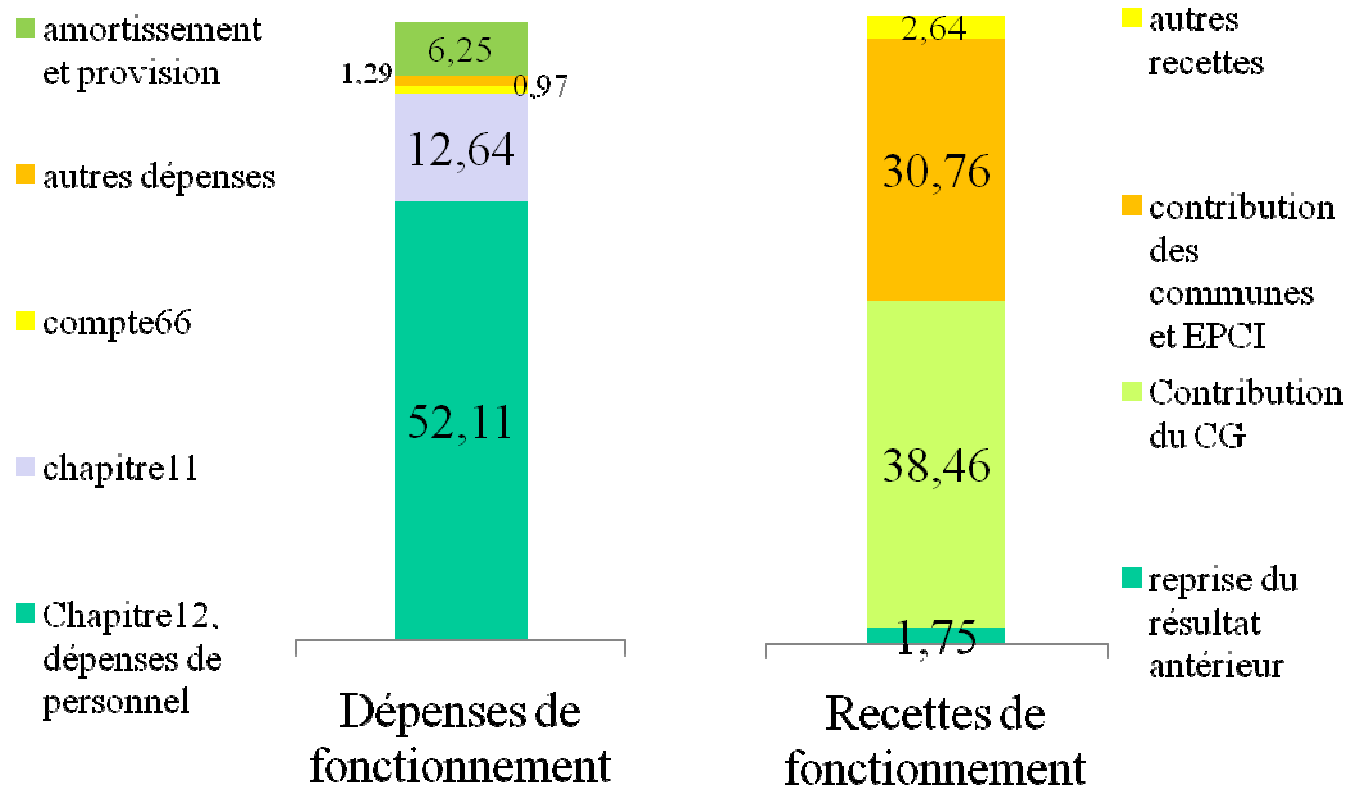
- L'épargne nette reste assez nettement positive.
- L'épargne brute ne couvre pas, en moyenne, les besoins d'amortissement

Partie 1 : Les finances et la prospective

Le budget type des SDIS sur l'année 2008

34

- Sur 95 SDIS, en moyenne les recettes de gestion de l'exercice ne couvrent pas tout à fait les dépenses de fonctionnement. Avec la reprise de l'excédent antérieur un très léger autofinancement complémentaire est possible.

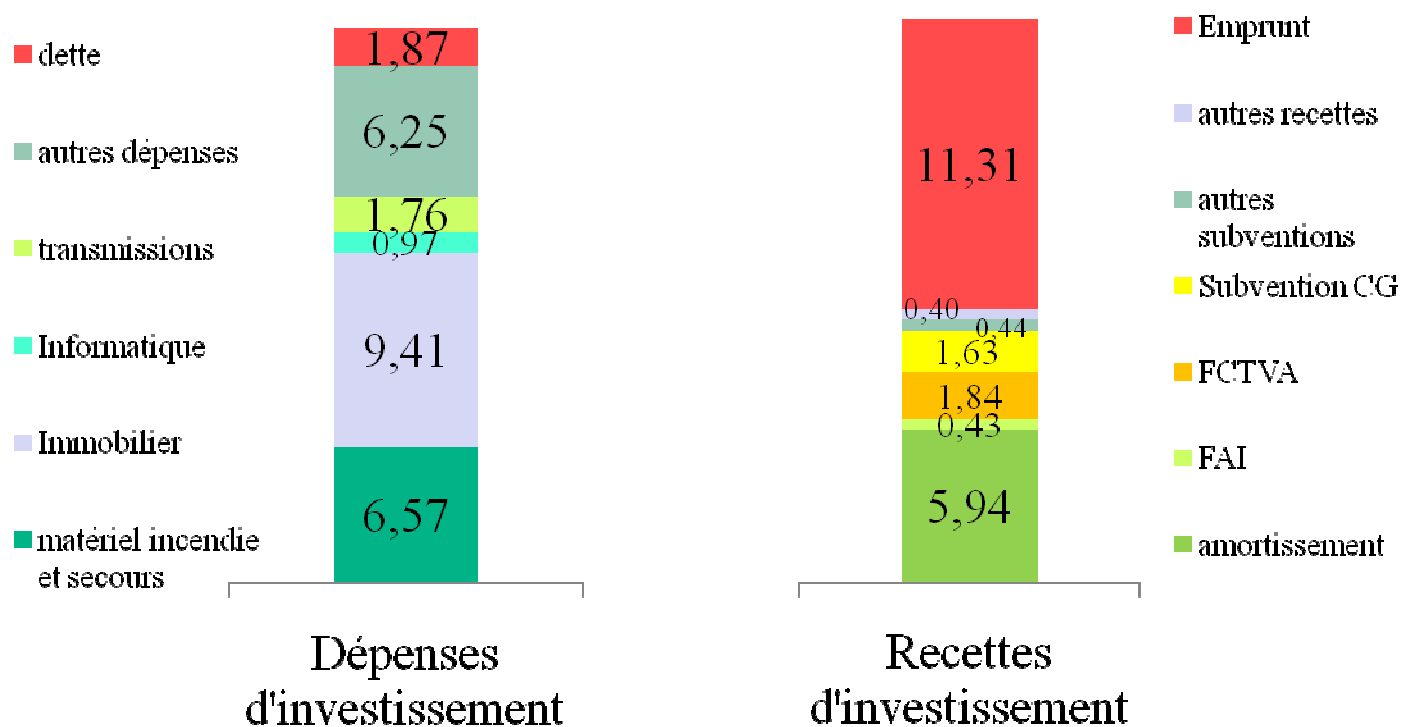


Partie 1 : Les finances et la prospective

Le budget type des SDIS sur l'année 2008 en investissement

35

- Globalement l'amortissement et le FCTVA permettent de couvrir les besoins de financement de la dette en capital et les dépenses de matériel d'incendie et de secours. Les dépenses immobilières et les transmissions sont financées en volume par l'emprunt.

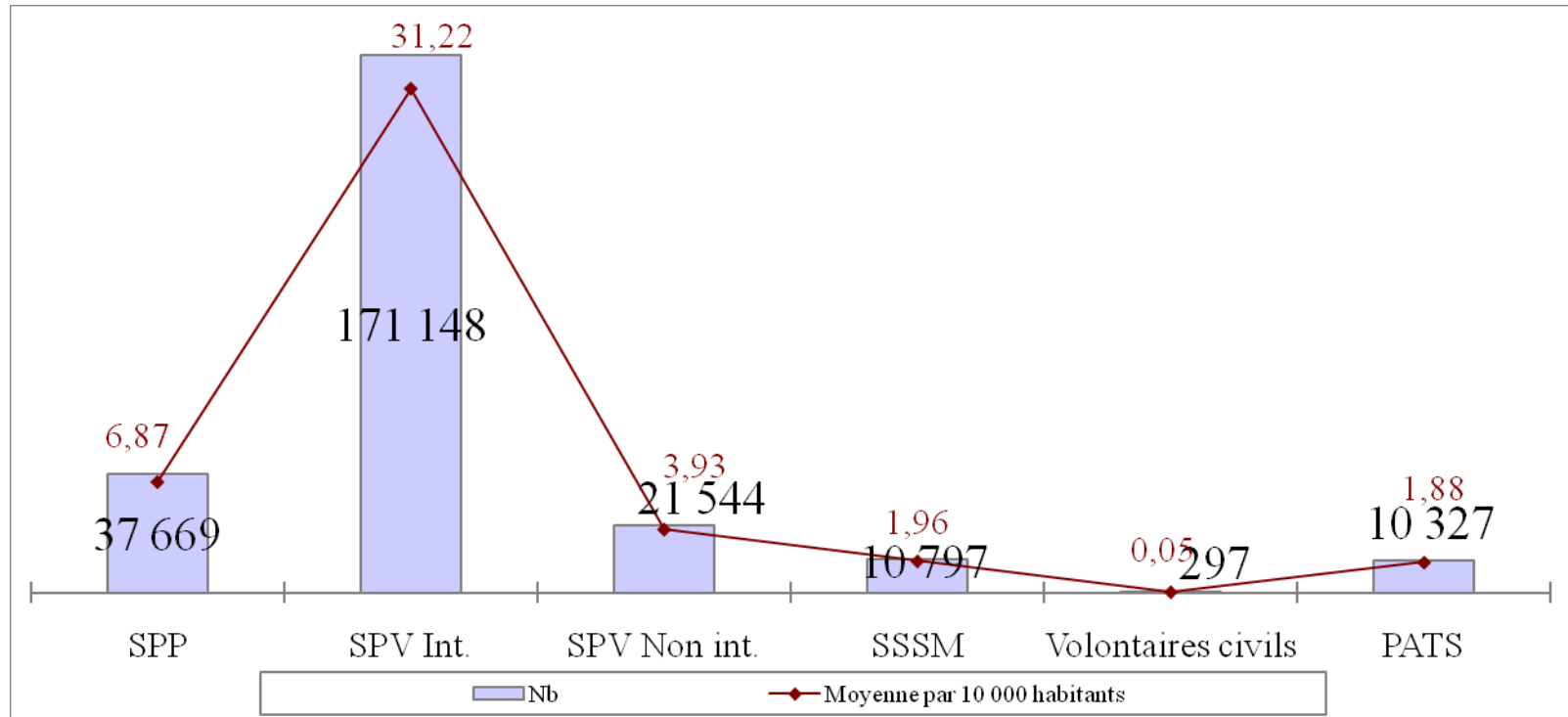


Partie 2 • Les Ressources Humaines

Partie 2 : Les ressources humaines

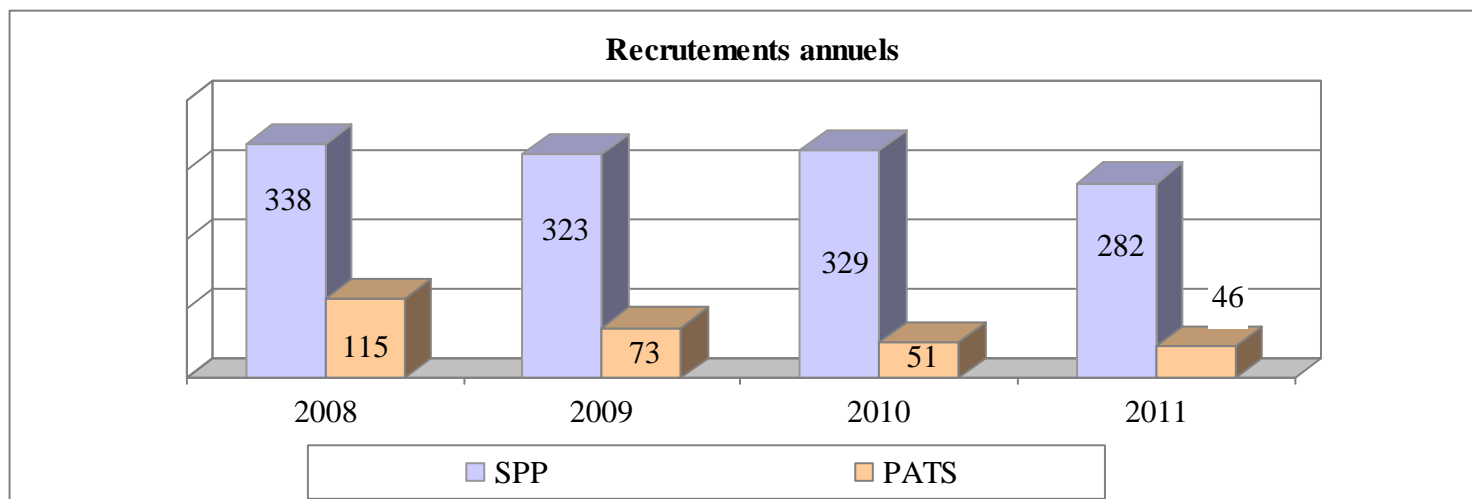
Tableau de synthèse des Sapeurs-Pompiers et PATS

➤ Les 94 SDIS ont 219 911 sapeurs pompiers intégrés et 21 544 SPV non intégrés soit au total 241 455 SP.



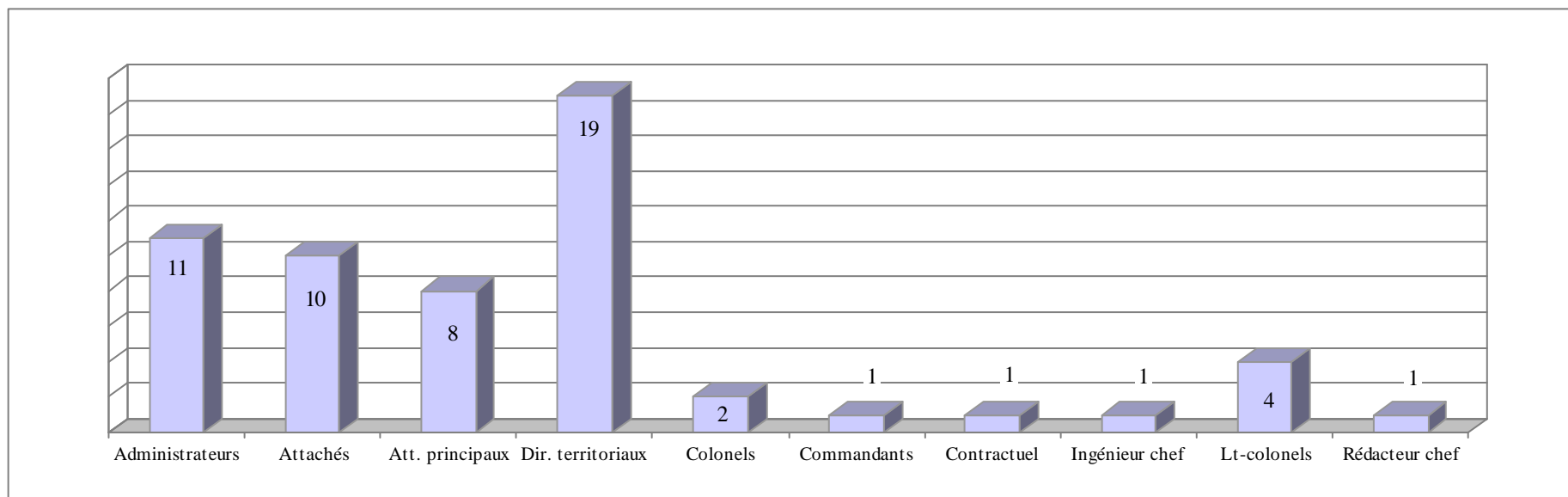
Les créations de postes

- 57 SDIS ont une visibilité sur les recrutements jusqu'en 2011. Ils envisagent 1557 créations de postes (hors remplacements et départs en retraite) sur la période 2008-2011.
- On dénombre parmi ces recrutements :
 - ✓ 1.272 recrutements de SPP,
 - ✓ 285 recrutements de PATS.
- Ramené à la population considérée ces recrutements représenteraient à terme une évolution de +0,37 SPP pour 10 000 habitants et +0,08 PATS pour 10 000 habitants soit respectivement +5,4% d'augmentation des effectifs SPP sur 4 ans et +4,4% d'effectifs des PATS.
- On peut noter que sur les 57 SDIS, 20 d'entre eux n'envisagent aucun recrutement de SPP sur la période.
- L'étalement annuel de ces recrutements est le suivant :



Le poste de DAF

- 56 SDIS sur 93 (60 %) ont créé un poste de DAF selon la loi MSC.
- Les grades sont variables.
- 46 SDIS sur 53 (87 %) précisent qu'ils leurs ont confié une délégation de signature du Président du CASDIS.

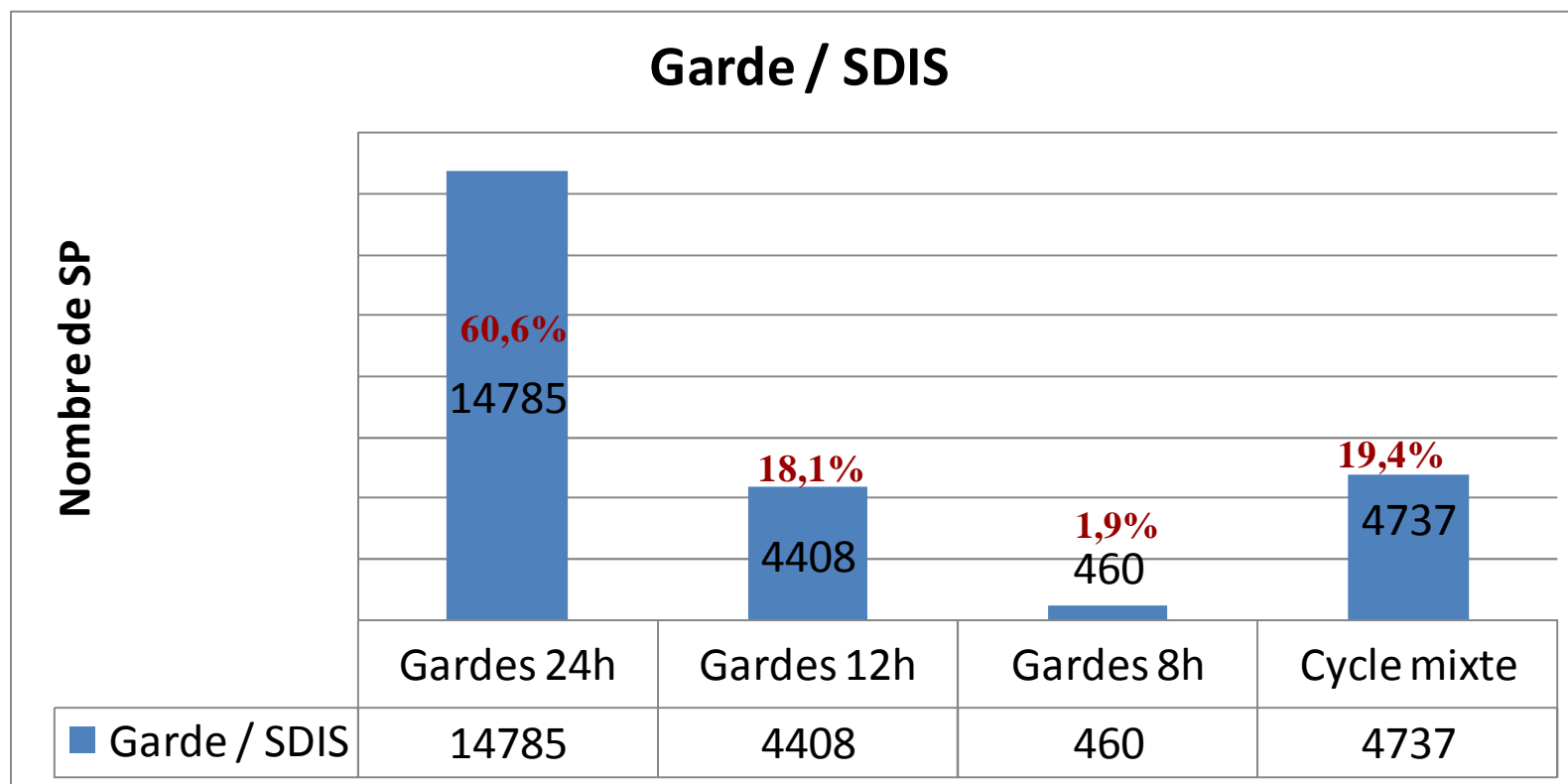


Partie 2 : Les ressources humaines

Le régime de travail des Sapeurs-Pompiers Professionnels en centre de secours

40

- Sur les 85 SDIS qui ont répondu le nombre de pompiers affectés sur un régime de garde spécifique en CIS est le suivant

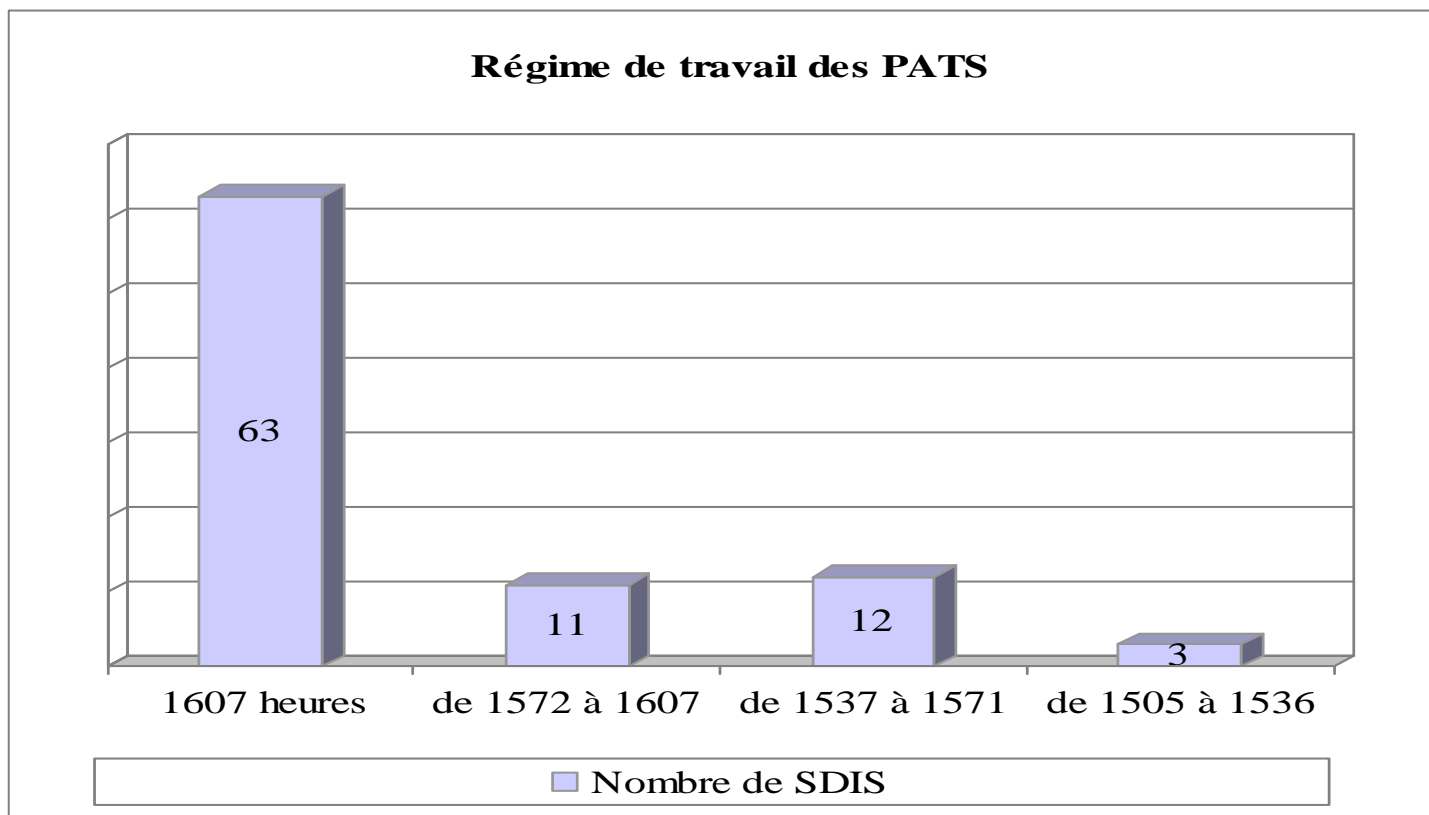


Partie 2 : Les ressources humaines

Le régime de travail des PATS

41

- Le régime de travail, en heures annualisées, pour les PATS était en 2007 essentiellement sur la base des 1607 heures. 26 SDIS appliquent cependant un régime de temps de travail inférieur qui va jusqu'à 1505 heures au minimum.

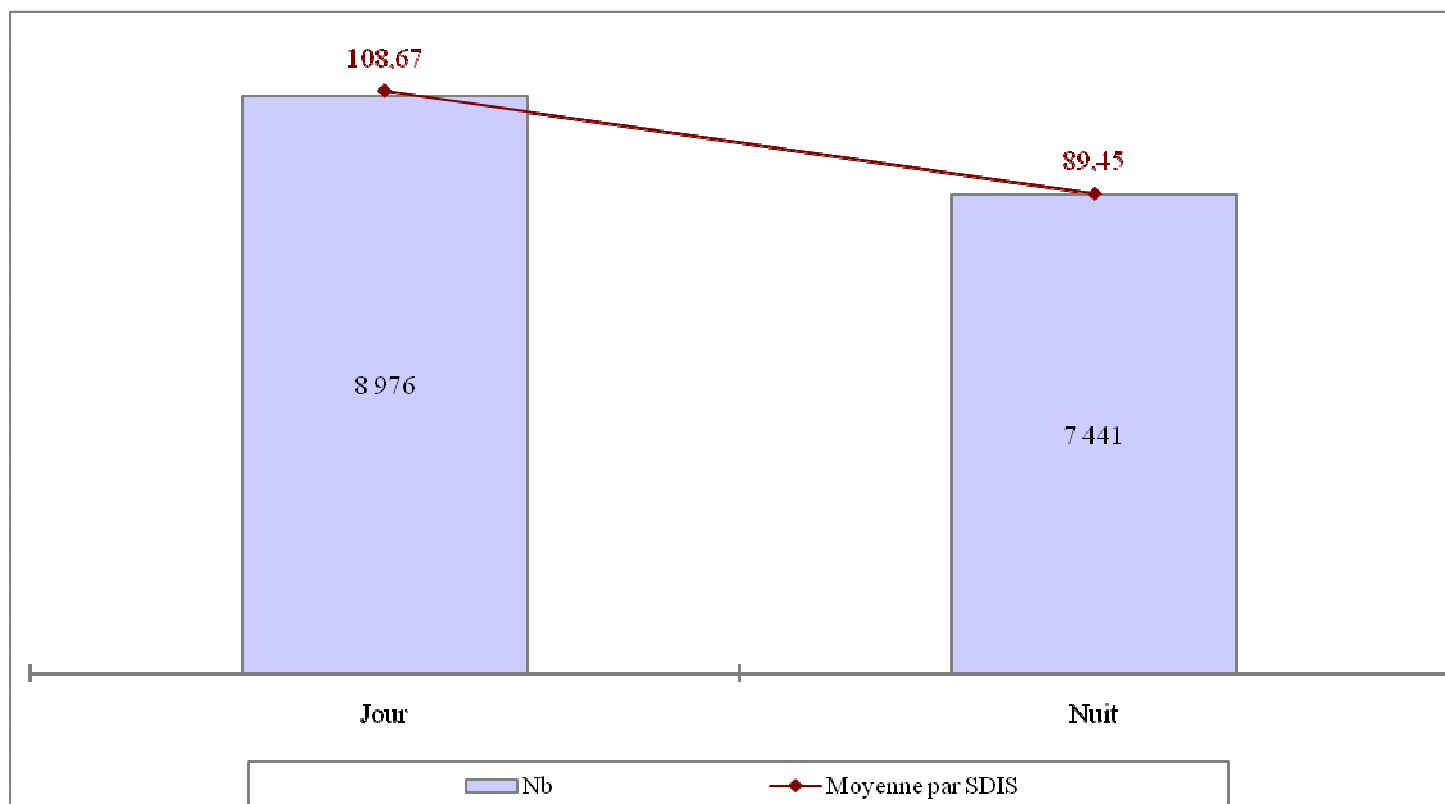


Partie 2 : Les ressources humaines

L'effectif à la garde par jour en semaine

42

- Les SPP et SPV à la garde casernée par jour en période normale (indiquer les effectifs réels observés en journée en 2007) sont, pour les 82 SDIS ayant répondu, répartis entre 54,6% pour le jour et 45,4% pour la nuit

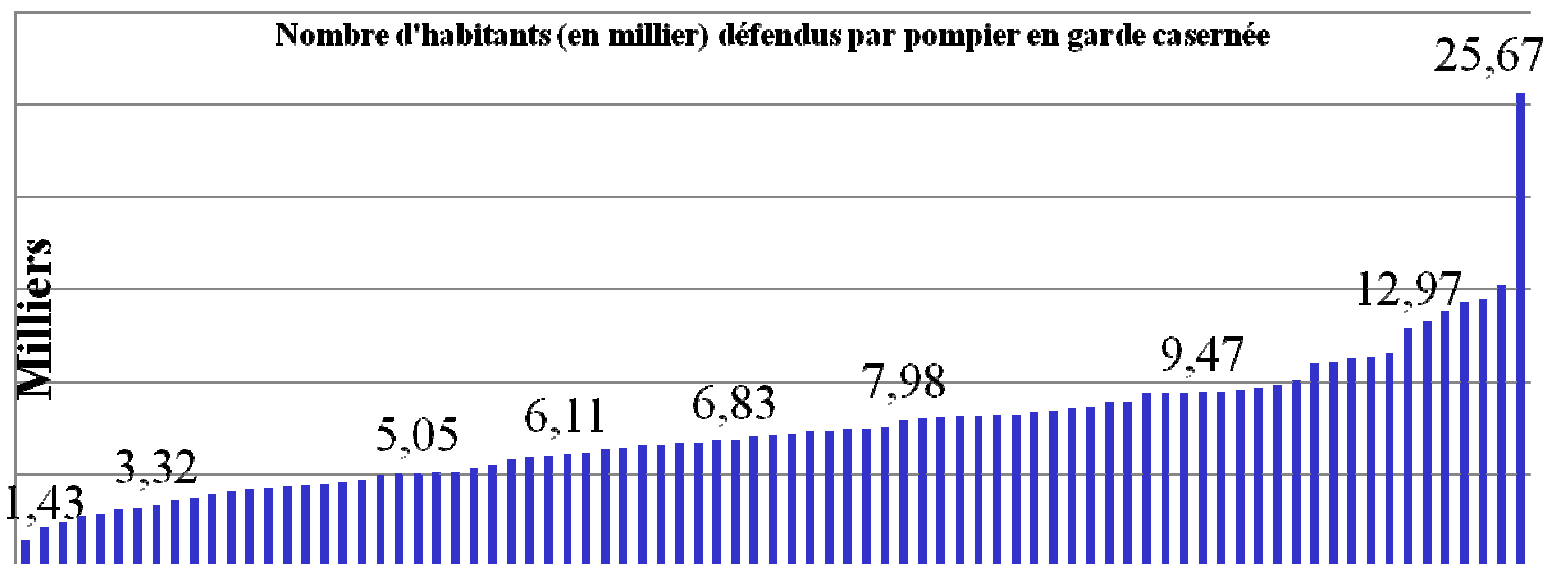


Partie 2 : Les ressources humaines

43

L'effectif à la garde : le nombre d'habitant défendu par pompier en garde et par SDIS

- Au niveau national, pour les 82 SDIS qui ont indiqué leurs effectifs en garde, 5342 habitants sont défendus par chaque pompier en garde en journée (il faut ajouter en terme de réponse de secours les pompiers en astreinte).
- On voit dans le graphique ci-dessous les importantes disparités qui existent entre les départements puisque dans le département où il y a le moins de pompier en garde, on a près de 26 000 habitants défendus, tandis que dans celui qui en a le plus on est à 1 430 habitants par pompier en garde.
- On peut indiquer que la Lozère est le seul département Français où il n'y a pas de garde casernée en journée.



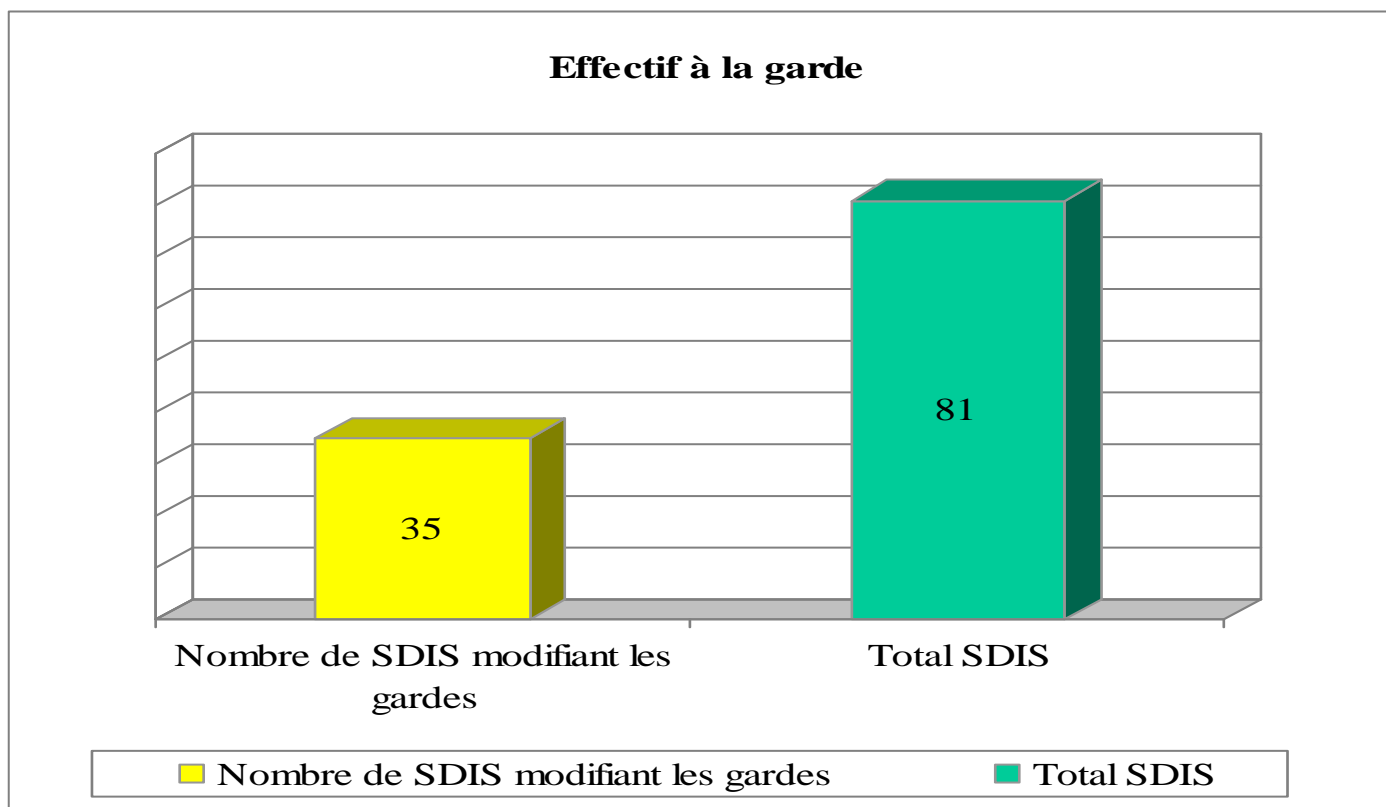
■ Nombre d'habitants défendus par pompier en garde par SDIS

Partie 2 : Les ressources humaines

L'effectif à la garde : les évolutions

44

- 35 SDIS sur 81 (soit 43 %) ont prévu une évolution de ce potentiel opérationnel à la garde pour les 3 prochaines années (suite à la révision du SDACR, par exemple).

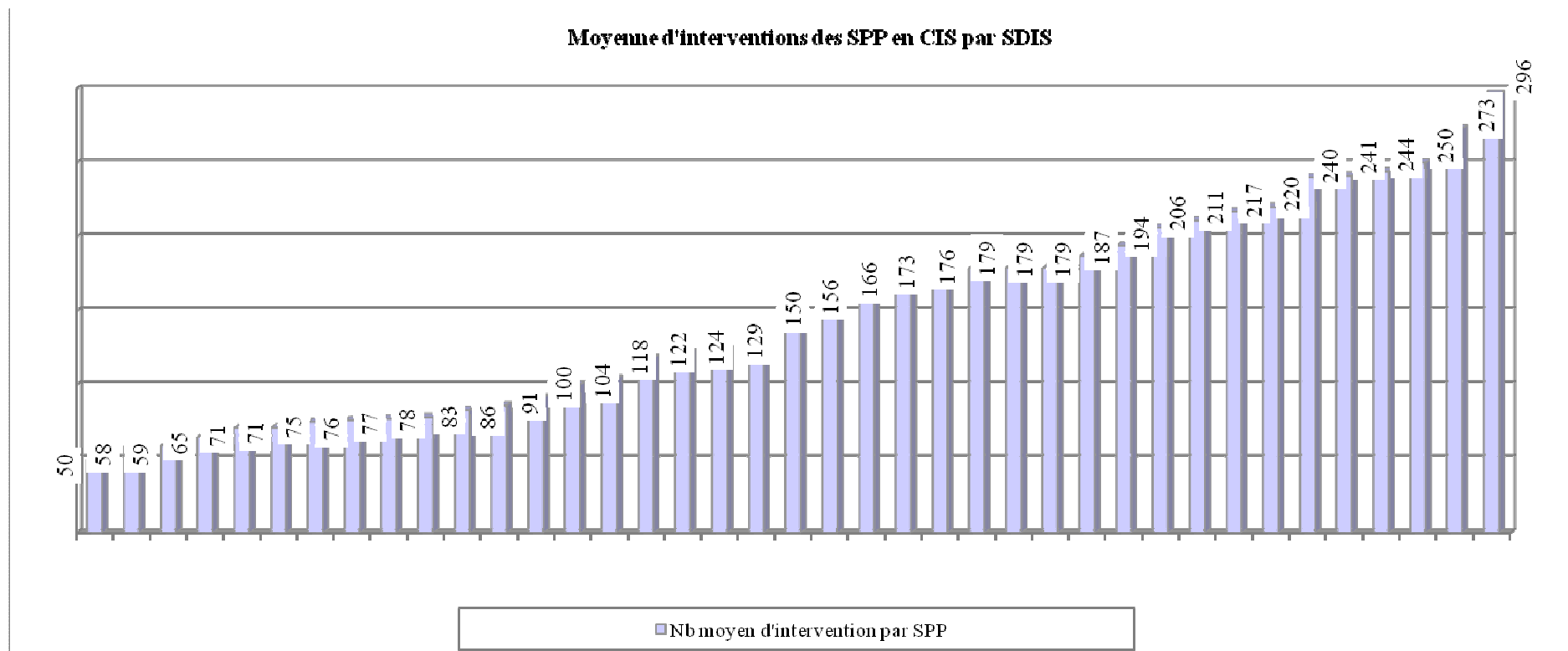


Partie 2 : Les ressources humaines

Les interventions des SPP en CIS dans les SDIS

45

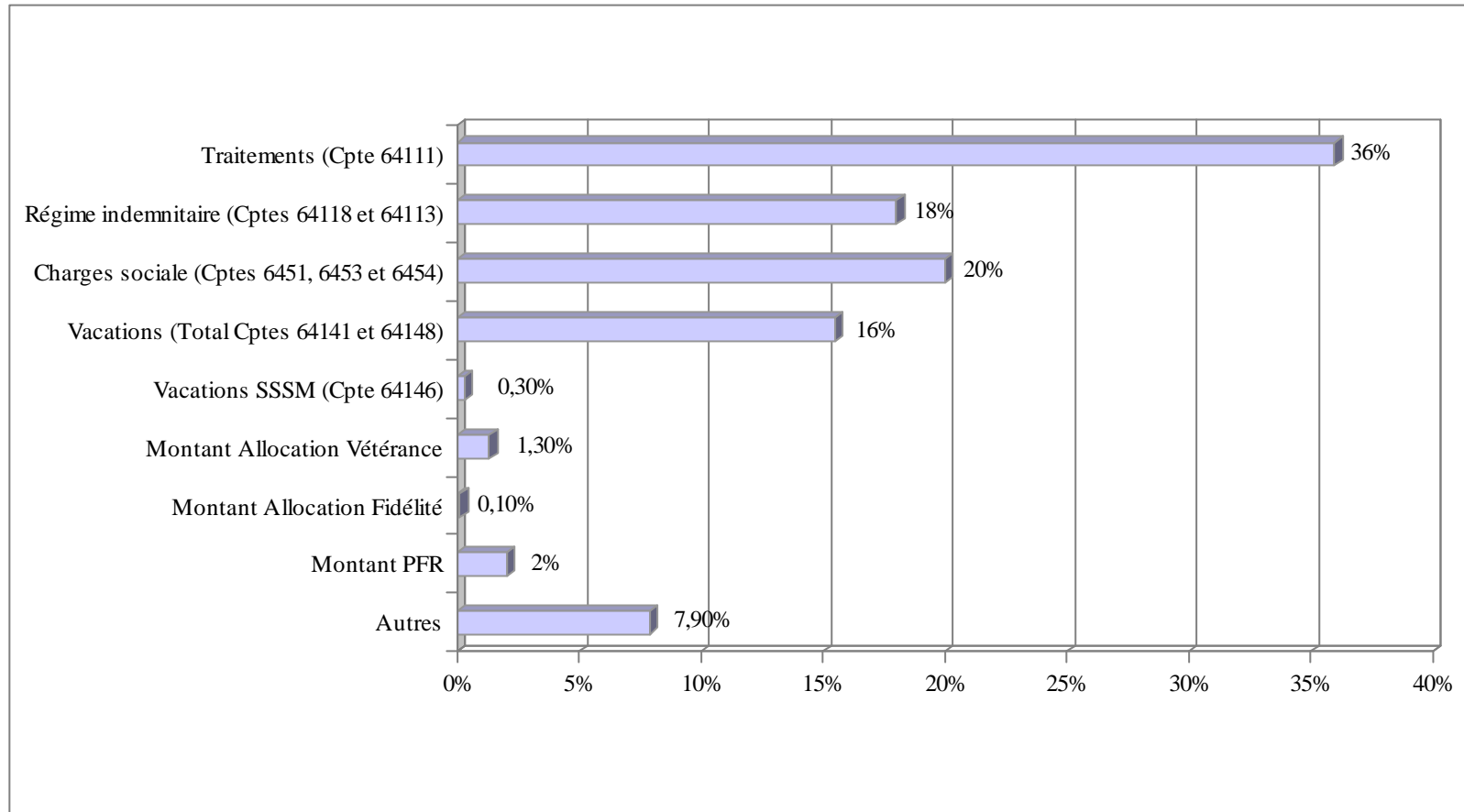
- Le nombre moyen d'interventions par SPP des 41 SDIS (pour les SPP en CIS) est variable, il va de 50 à 296 avec une moyenne de 143 interventions par SPP en CIS et par an.

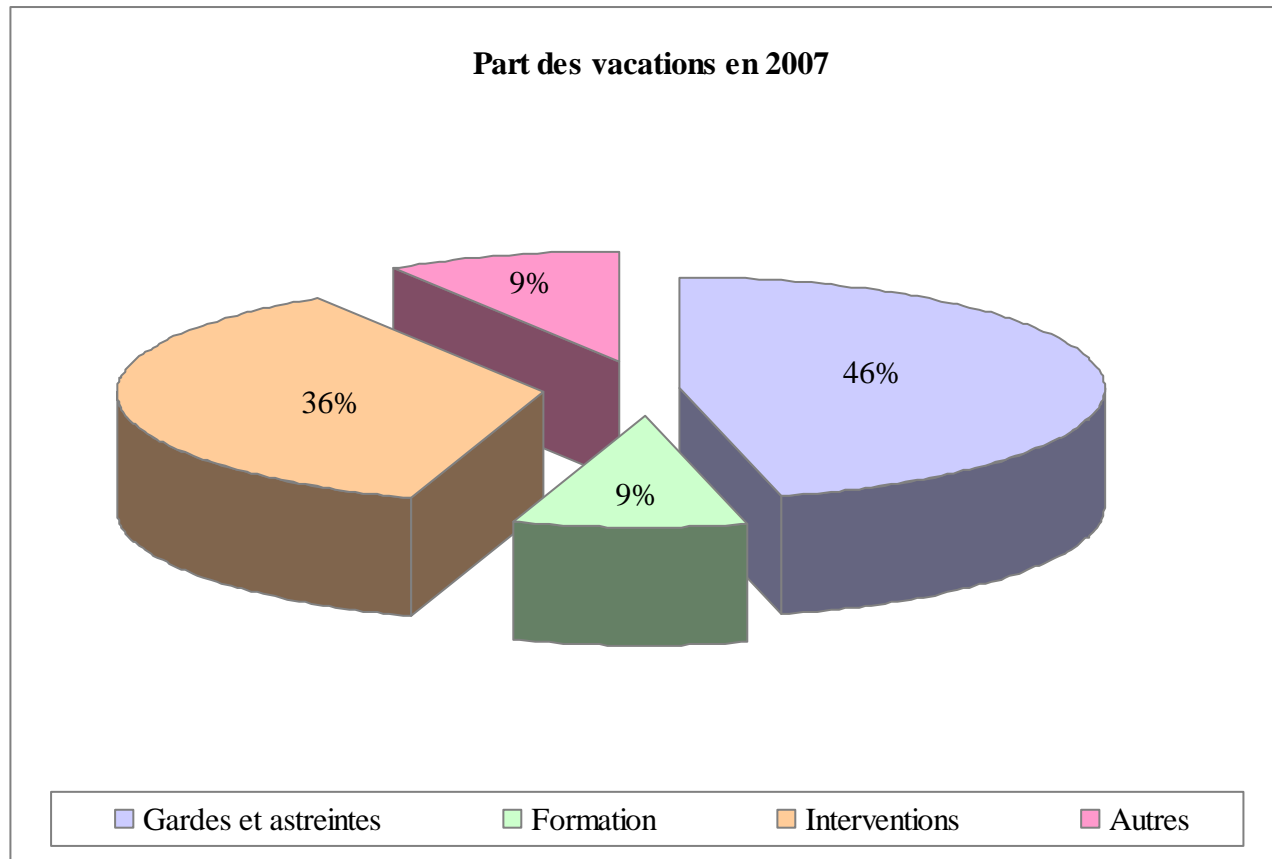


Partie 2 : Les ressources humaines

Les dépenses de personnel des SDIS

46





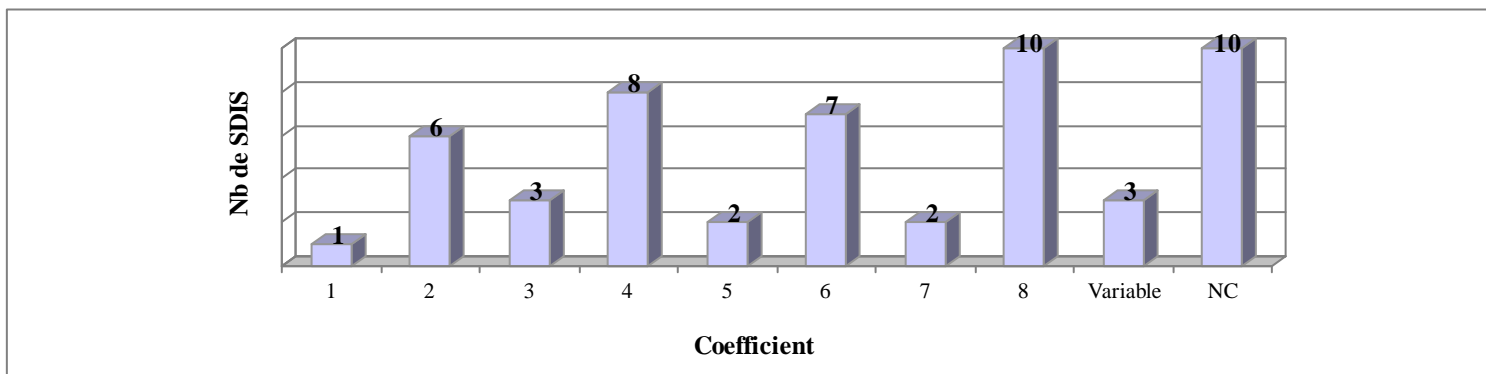
Partie 2 : Les ressources humaines

Les éléments de rémunérations et leurs compléments

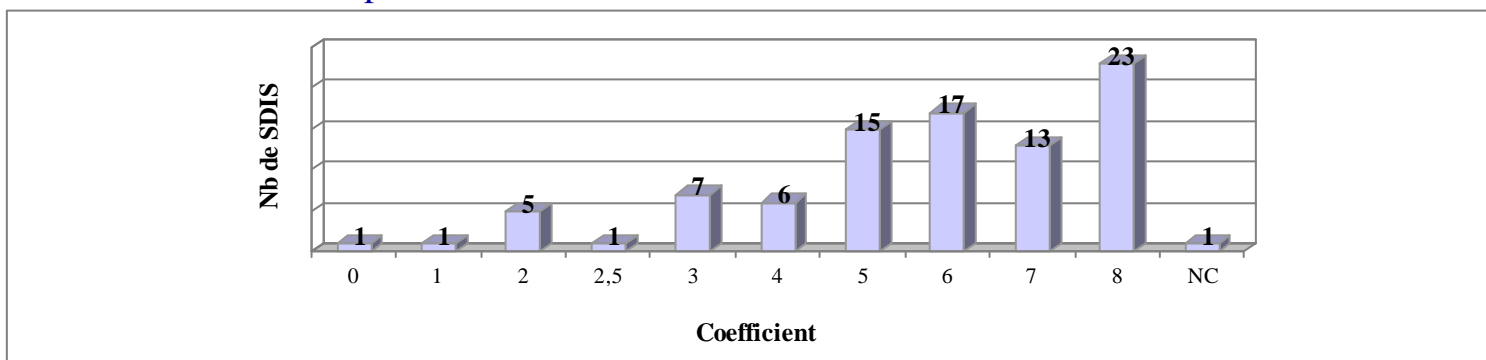
48

➤ 91 SDIS sur 93 (98 %) ont mis en place les IAT.

✓ 52 SDIS sur 93 (56 %) l'ont mis en place pour les SPP en 2007, les coefficients maximums pour les majors (lorsqu'ils sont éligibles à l'IAT) sont répartis ainsi :



✓ 90 sur 93 (97 %) l'ont mis en place pour les PATS, les coefficients maximums pour les adjoints administratifs sont répartis ainsi :

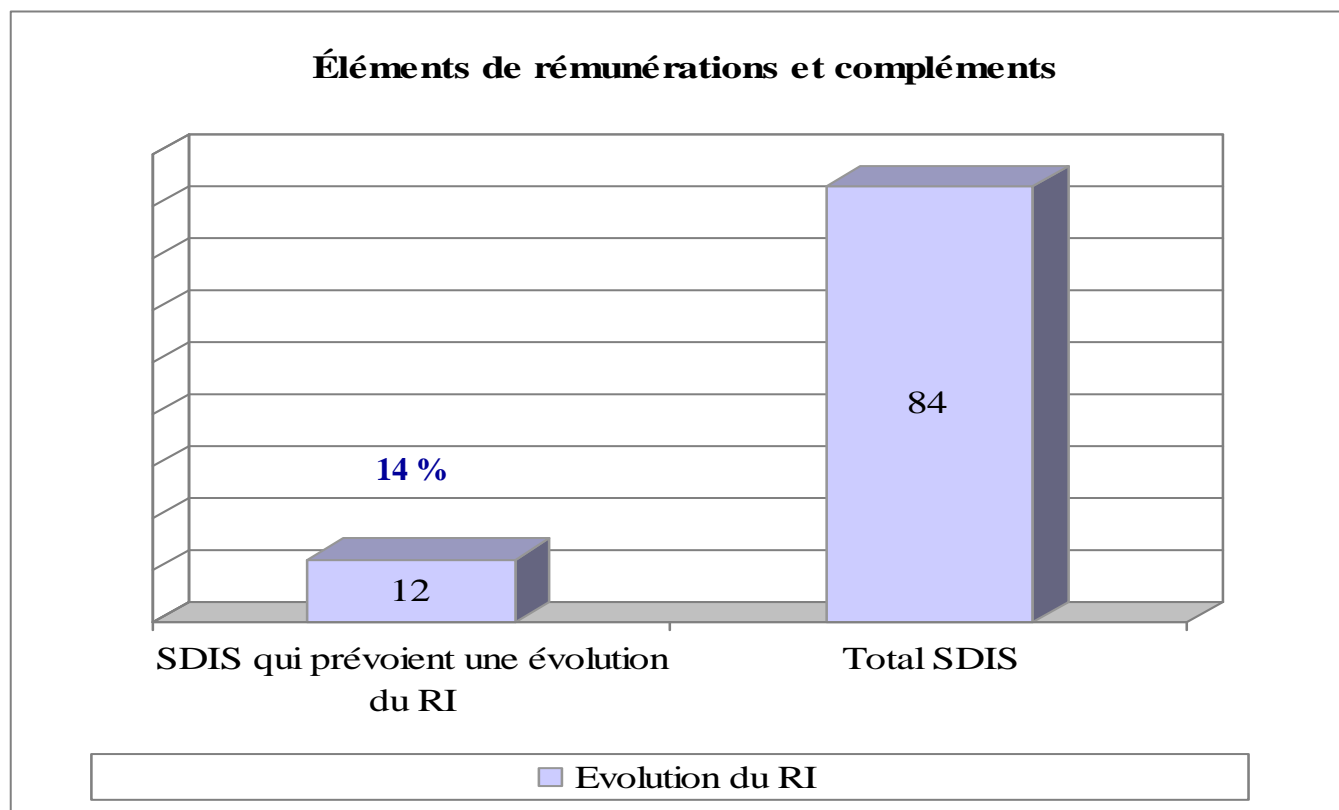


Partie 2 : Les ressources humaines

Les éléments de rémunérations et leurs compléments

49

- 12 SDIS sur 84 (14 %) ont prévu une évolution du régime indemnitaire (RI) dans la convention pluriannuelle avec le Conseil Général.



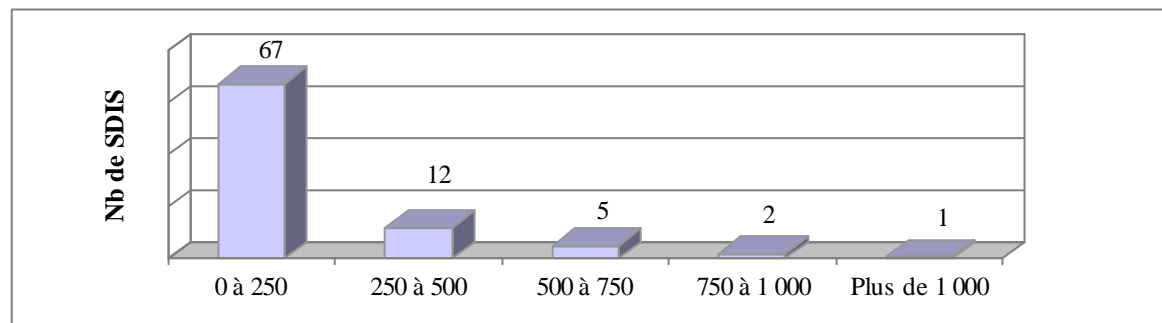
Partie 2 : Les ressources humaines

Les dispositions particulières aux Sapeurs-Pompiers Volontaires

50

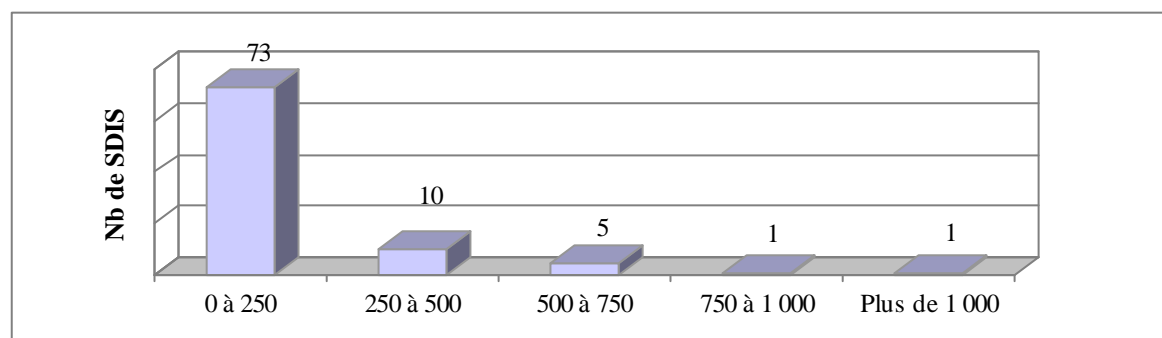
- 16.749 SPP dans 88 SDIS ont le double statut SPV - SPP (y compris SPP d'autres départements), soit 190 en moyenne par SDIS soit environ 42% du total des SPP. Ils se répartissent ainsi :

	Nb de SDIS
0 à 250 SPP/SPV	67
250 à 500	12
500 à 750	5
750 à 1.000	2
Plus de 1.000	1



- Parmi ces doubles statuts, 14.884 SPP sont SPV de leur propre département soit 170 par SDIS. Ils se répartissent ainsi :

	Nb de SDIS
0 à 250	73
250 à 500	10
500 à 750	5
750 à 1.000	1
Plus de 1.000	1



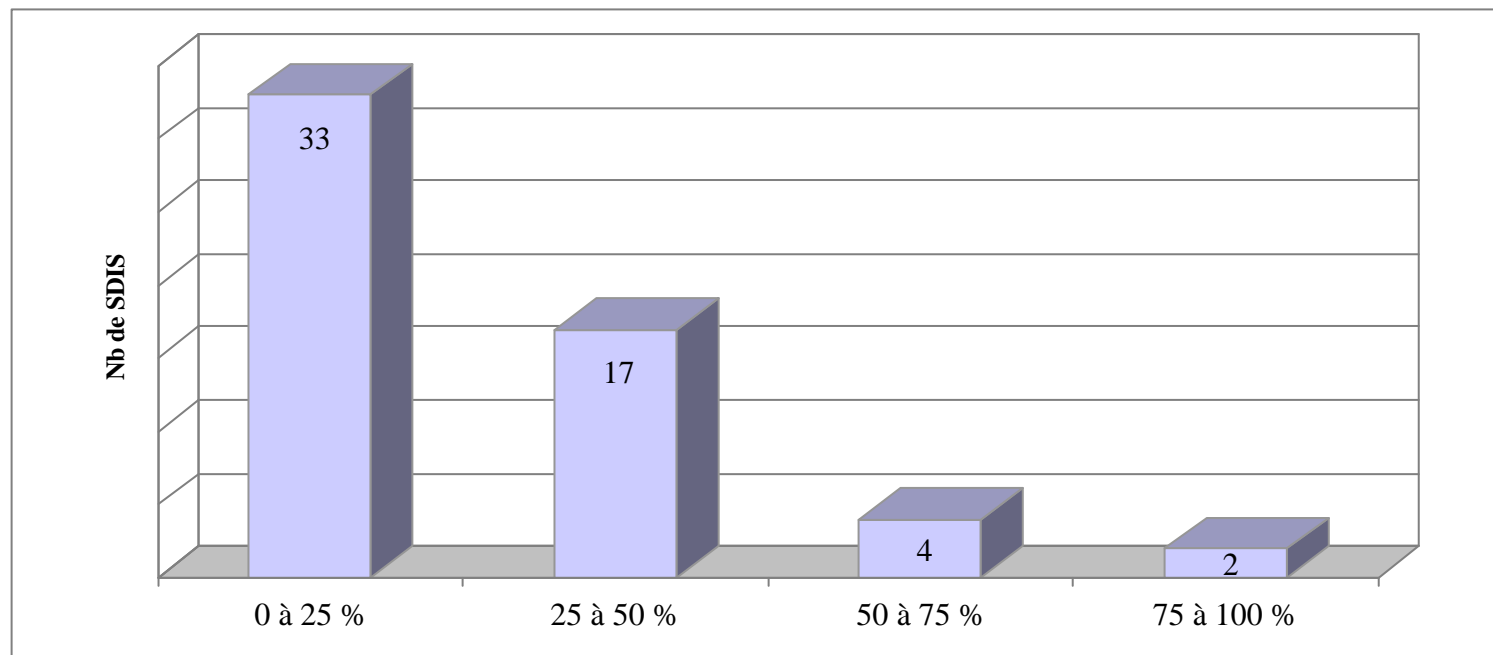
- Dans 45 des SDIS sur les 91 (50 %) ayant répondu, un SPP peut être SPV sur le même CIS pour des fonctions opérationnelles.

Partie 2 : Les ressources humaines

Les dispositions particulières aux Sapeurs-Pompiers Volontaires

51

- Pour 79 SDIS sur 88 (90 %), les SPV assurent des gardes casernées en CIS.
- Sur les 56 SDIS ayant répondu à cette question, la proportion de gardes assurées par les SPV (uniquement gardes physiques casernées, donnez un % indicatif) est très variable et va de 0 à 100 %, avec une moyenne à 28,35 % des gardes assurées par des SPV en journée. Ce nombre est identique à celui indiqué lors de l'enquête ADF 2007 sur les 10 ans de la départementalisation. Il montre l'importance des SPV dans la garde et pas seulement dans l'astreinte.

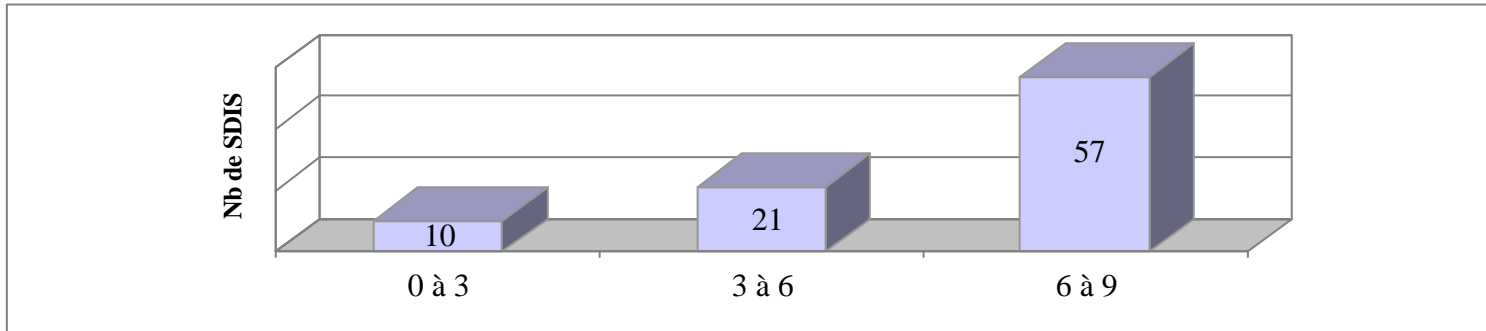


Partie 2 : Les ressources humaines

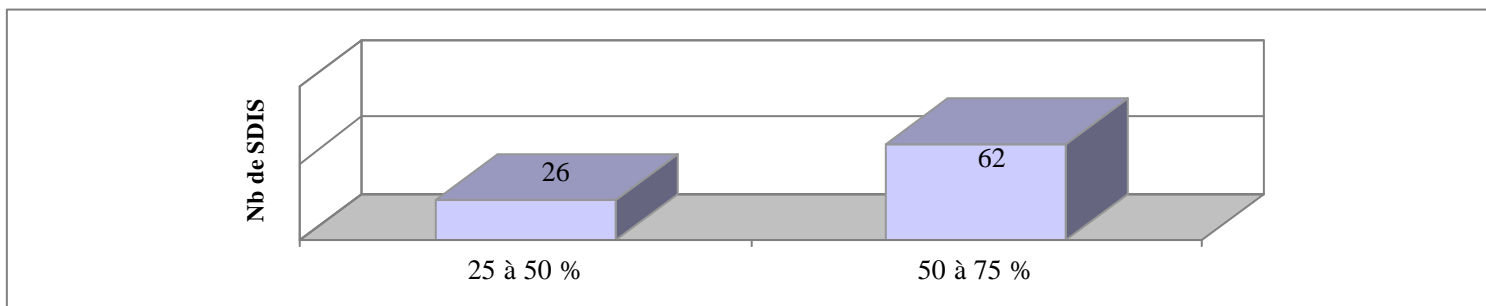
Les dispositions particulières aux Sapeurs-Pompiers Volontaires

52

- Le taux de vacation retenu par le CASDIS pour les astreintes est de 0 à 9 avec une moyenne de 7,08 %. Il se répartissent ainsi :



- Les taux que le CASDIS a retenus pour les gardes casernées en journée semaine varient de 25 à 75 %, comme suivant :



- 14 SDIS sur 78 envisagent de faire évoluer ces taux en 2008.

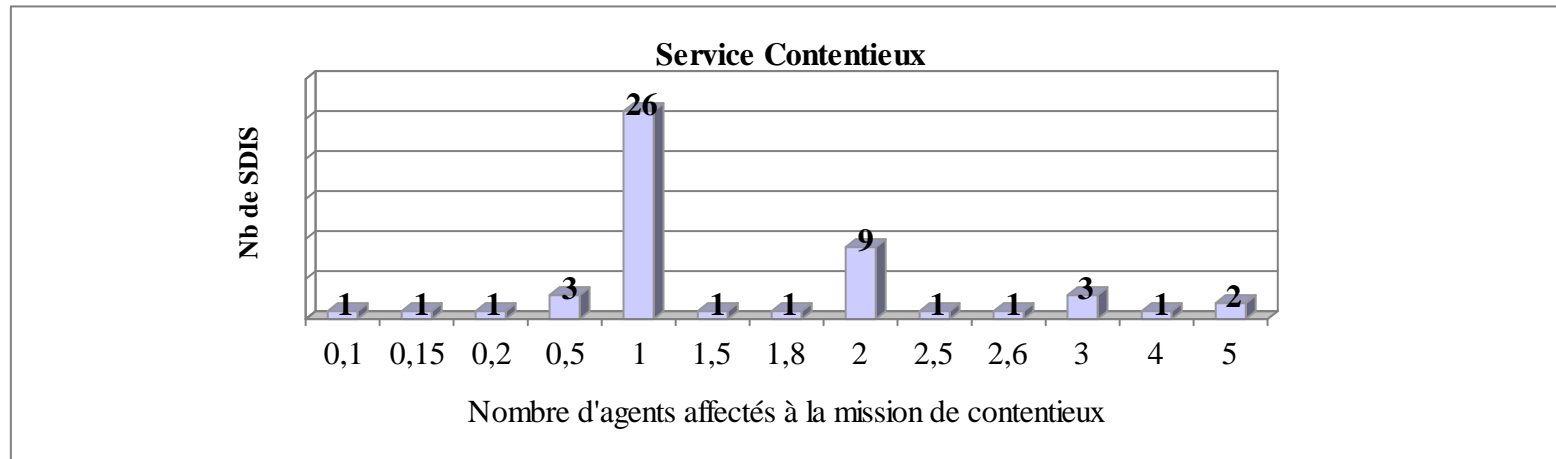
Partie 3 • Le contentieux des SDIS

Partie 4 : Le contentieux des SDIS

Le service contentieux

54

- Les agents affectés à cette mission (en ETP)
- Concernant les SDIS disposant d'un Service Contentieux :
 - ✓ Pour 51% d'entre eux (soit 26 SDIS), 1 agent a été affecté à cette mission en ETP.
 - ✓ Pour 17,6% (soit 9 SDIS), 2 agents ont été affectés à cette mission en ETP.
 - ✓ Pour 5,9% (soit 3 SDIS), 3 agents ont été affectés à cette mission en ETP ; de même pour l'affectation de 0,5 agent.
 - ✓ Pour 3,9% (soit 2 SDIS) 5 agents ont été affectés à cette mission en ETP.
- 7 SDIS, comptant chacun pour 2%, ont affecté soit 2.60, 2.50, 1.80, 1.50, 0.20, 0.15, 0.10 agent à cette mission en ETP.
- La majorité des SDIS disposant d'un Service Contentieux ont affecté un agent unique à cette mission.



Partie 4 : Le contentieux des SDIS

La classification des contentieux

55

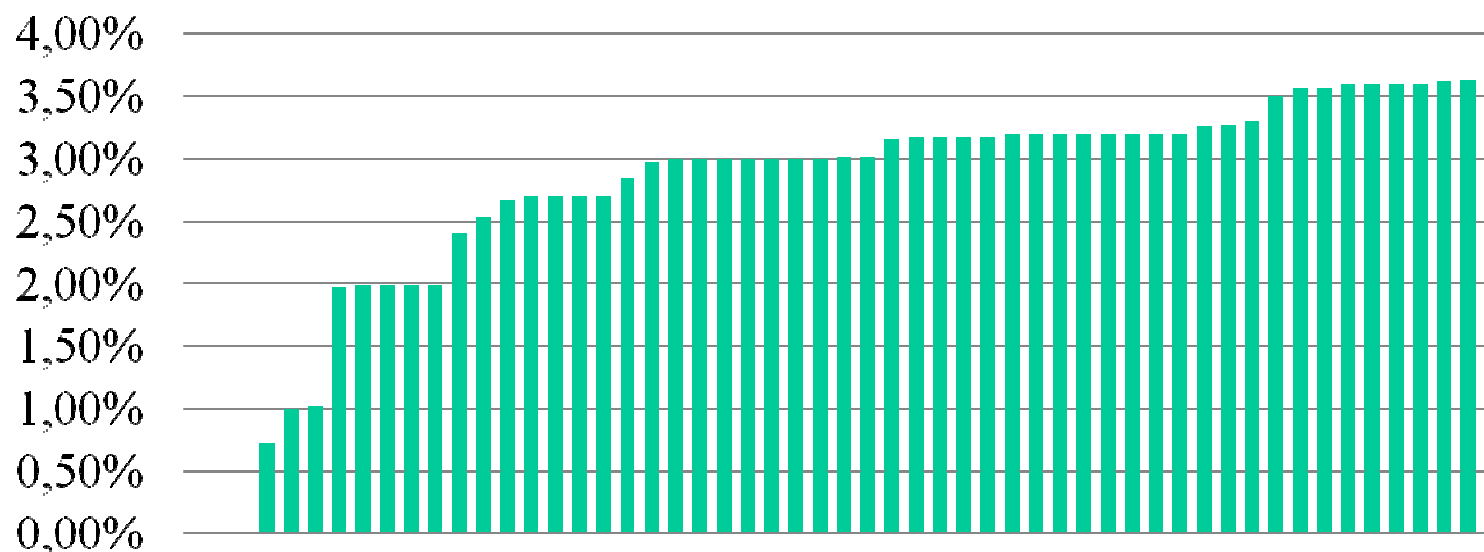
- Parmi les contentieux dirigés contre le SDIS :
- Tableau récapitulatif

Classification des contentieux							
Nombre de contentieux							
Toutes juridictions		Dont juridiction pénale			Dont juridiction civile		
Global	Dont nouveau en 2007	Global	Dont activité opérationnelle	Dont nouveau en 2007	Global	Dont activité opérationnelle	Dont nouveau en 2007
897	266 soit 29,7%	41	33	21	42	24	9

Partie 4 • Les informations « de dernière heure »

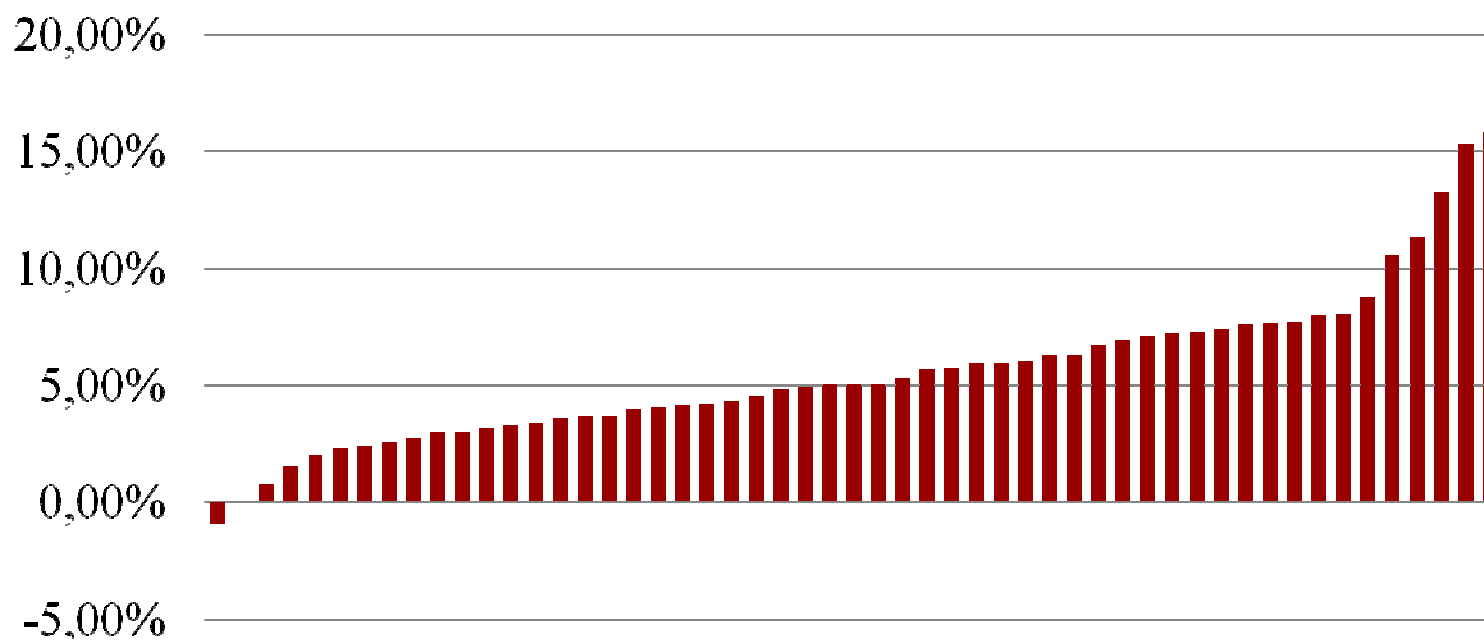
- Les SDIS ont le choix pour les taux d'inflation. On peut ci-dessous constater la grande variabilité des taux retenus par les CASDIS pour 2009. Informations recueillies auprès de 55 SDIS en janvier 2009.

Taux d'inflation retenu par les SDIS pour les communes et EPCI pour 2009



- Pour 2009 le taux d'évolution moyen de la contribution du Département indiqué par 53 SDIS est de **+4,69%** . Ce chiffre est à comparer au **+6,40%** prévu par les SDIS à l'été 2008.

Taux d'évolution des contributions 2009 de 53 Départements



➤ Pour 2009 le taux d'évolution moyen de la contribution du Département indiqué par 53 SDIS est de +4,69% . Ce chiffre est à comparer au +6,40% prévu par les SDIS à l'été 2008.

- Parmi ces 53 Départements , 29 avaient renseigné pour 2009 l'enquête ADF prospective.
- On peut donc mesurer l'écart entre le réel et la prospective
 - ✓ Pour ces 29 SDIS l'évolution attendue de la contribution départementale devait être de **+6,16%**
 - ✓ Les montants décidés par les Conseils Généraux sont de **+4,20%** en moyenne soit un écart de près de 2%. Cet écart correspond à 0,84€ par habitant.
- Il conviendra de vérifier sur l'enquête 2009 sur quels postes de dépenses les SDIS auront pu agir.